



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

de SEPTEMBRE et OCTOBRE 2024

édité le vendredi 29 novembre 2024

**République Française
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
Septembre et octobre 2024**

Édité le 29 novembre 2024

Le texte intégral des actes du SDIS publiés ou cités dans ce recueil
peut être consulté au Service départemental d'incendie et de secours.

SOMMAIRE

Délibérations du conseil d'administration du SDIS du Gers

- Séance du 7 octobre 2024



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

séance du 07 octobre 2024



DÉLIBÉRATIONS

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 7 octobre 2024





**SDIS
32**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

Lundi 7 octobre 2024 à 14h30

SOMMAIRE

Approbation du PV de la séance précédente du conseil d'administration du 24 juin 2024.

Présentation des actes conclus dans le cadre des délégations accordées au président depuis le dernier conseil d'administration (délibération D-SDIS32-23-020 du 15 mai 2023)

RAPPORTS

FINANCES

Groupement des affaires administratives et financières – service Finances

AP/CP

R-SDIS32-24-033

DM N° 2

R-SDIS32-24-034

Neutralisation des amortissements sur les bâtiments publics

R-SDIS32-24-035

Acquisition du terrain de Mauvezin

R-SDIS32-24-036

Subvention d'équipement commune de Riscle

R-SDIS32-24-037

Fin de mise à disposition du Cis Montesquiou

R-SDIS32-24-038

COMMUNICATION

Direction – service Communication

Mise à jour du guide des réseaux sociaux

R-SDIS32-24-039

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION

Groupement des emplois, effectifs et compétences

Mise en place de la prime et de l'indemnité exceptionnelles dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques PARIS 2024

R-SDIS32-24-040

Modification du règlement intérieur - commission de conseil et d'orientation disciplinaire

R-SDIS32-24-041

Calendrier des formations - année 2025

R-SDIS32-24-042

MATÉRIELS

Groupement des infrastructures, équipements et matériels – service Matériels

Réforme de matériels

R-SDIS32-24-043

OPERATIONNEL

Groupement des services opérationnels

Convention SDIS 32 / SDIS 47 – Mise à disposition d'un demi ETP
R-SDIS32-24-044

PROMOTION DU VOLONTARIAT

Groupement du pilotage stratégique

Remise des labels employeurs – Année 2024
R-SDIS32-24-045

COMMUNICATIONS

Communication n° 1 – Point d'étape du plan pluriannuel de promotion du volontariat 2024-2025-2026
Groupement du pilotage stratégique - service Promotion du volontariat

Communication n° 2 – Point d'avancement des assises du volontariat
Préparons l'avenir des secours gersois : comment inventer le sapeur-pompier volontaire de demain ?
Service communication

QUESTIONS DIVERSES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

**DELIBERATION
D-SDIS32-24-033**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
REHABILITATION DE LA PLATEFORME DE REGULATION DES SECOURS ET DES SOINS**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Références – Délibérations :

- D-SDIS32-21-050 du 11 octobre 2021 relative à la gestion de la pluri annualité par le règlement financier des AP/CP

Conformément au règlement financier des AP/CP, les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les autorisations de programme et les crédits de paiement puissent faire l'objet d'une décision du conseil d'administration en amont du vote du budget primitif.

Rappelons que ce principe permet d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement effectuées dans l'année. C'est ainsi que les marchés et actes notariés peuvent être signés dans les limites financières de l'autorisation de programme sans mobiliser prématurément la totalité des crédits budgétaires.

Autorisation de programme 2024 « Réhabilitation de la PRSS »

Il est proposé de voter l'inscription suivante :

Etape budgétaire	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2313 - Construction	1 720 000,00 €	40 000,00 €	400 000,00 €	1 280 000,00 €
TOTAL Dépenses AP	1 720 000,00 €	40 000,00 €	400 000,00 €	1 280 000,00 €
1311- DSIL	546 640,00 €	163 992,00 €		382 648,00 €
Partenaire(s)	Montant à déterminer			
TOTAL Ressources AP	546 640,00 €	163 992,00 €		382 648,00 €

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,

Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,

Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,

Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,

Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,

Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d’Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :
Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L’Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l’avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;
- SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;
- CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l’objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement dont le détail est présenté ci-dessous :

Etape budgétaire	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2313 - Construction	1 720 000,00 €	40 000,00 €	400 000,00 €	1 280 000,00 €
TOTAL Dépenses AP	1 720 000,00 €	40 000,00 €	400 000,00 €	1 280 000,00 €
1311- DSIL	546 640,00 €	163 992,00 €		382 648,00 €
Partenaire(s)	Montant à déterminer			
TOTAL Ressources AP	546 640,00 €	163 992,00 €		382 648,00 €

Le Président du Conseil d’Administration
 du SDIS du Gers,



Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d’administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

**DELIBERATION
D-SDIS32-24-034**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET EXERCICE 2024**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, dans le cadre du budget de l'exercice 2024, le projet de décision modificative n° 2.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes dans la section d'investissement.

Vous trouverez, ci-annexé, le détail des propositions et leurs justifications.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,

Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le



ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_034-BF

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°2 relative à l'exercice 2024 dont le détail est présenté dans le document annexé.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2024

JUSTIFICATIONS DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE CRÉDITS

Eléments de la DM 2 :

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Opération	Chapitre	Libellé	Montant en €
D	I	01FIN	204113		204	NexSIS 18-112 subvention	300 000,00
D	I	02BAT	2313	PLATEFORME	23	PRSS 15-18-112	40 000,00
R	I	01FIN	1311	PLATEFORME	13	DSIL avance	163 992,00
R	I	01FIN	1641		16	Emprunts en euros	176 008,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 204

Subventions d'équipement versées : +300.000,00 €

204113 : Le versement de la subvention d'équipement à l'ANSC (Agence du Numérique de la Sécurité Civile) en avance de phase permettra au SDIS 32 de ne pas supporter la charge de l'inflation entre 2023 et 2024 sur cette dernière, mais aussi de réduire en 2025 le montant de nos investissements.

Cette mesure fera l'objet d'un paragraphe spécifique dans l'avenant au contrat relatif à l'octroi d'une subvention entre le SDIS 32 et l'ANSC.

Pour mémoire, le SDIS 32 a déjà contribué au financement de NexSIS 18-112 à hauteur de 250.000,00 €. La totalité de ces préfinancements (550.000,00 €) viendra en déduction de nos redevances à venir.

Chapitre 23

Immobilisation en cours : +40.000,00 €

2313 : Le marché de maîtrise d'œuvre de la future plateforme commune 15-18-112 nécessite l'affectation sur ce compte de 40.000,00 €. Un rapport sur l'autorisation de programme est par ailleurs soumis aux votes (R-SDIS32-24-033).

Chapitre 13

Subventions d'investissement : +163.992,00 €

1311 : Conformément à l'AP/CP en cours concernant la future plateforme commune 15-18-112, une avance de la DSIL de 163.992,00 € peut être demandée au titre de l'année 2024.

Chapitre 16

Emprunt en euros : +176.008,00 €

1641 : Afin d'intégrer la subvention d'équipement qui sera versée à l'ANSC (Agence du Numérique de la sécurité Civile) dans le cadre du déploiement du logiciel de traitement de l'alerte (NexSIS 18-112), du marché de maîtrise d'œuvre pour la plateforme commune 15-18-112 et de la subvention d'investissement qui sera perçue, il est nécessaire d'augmenter l'emprunt initialement prévu de 176.008,00 €.

Le nouveau montant de l'emprunt en 2024 sera par conséquent de 882.619,54 € au lieu des 706.611,54 € initialement budgétés.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

**DELIBERATION
D-SDIS32-24-035**

**NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS
SUR LES BATIMENTS PUBLICS**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Vu l'article R.2321-1 du CGCT
Vu la nomenclature comptable M57

Le SDIS 32 souhaite instaurer le dispositif de neutralisation de ses amortissements sur les bâtiments publics comme le permet la nomenclature comptable M57.

Ce dispositif permet par un jeu d'écritures comptables d'annuler l'impact des amortissements sur les bâtiments publics afin d'améliorer notamment les marges financières en section de fonctionnement. Compte tenu de l'intérêt de cette disposition pour la gestion de notre budget, il est souhaitable de la mettre en place au titre de l'année 2025.

Le montant prévisionnel des dotations aux amortissements annuelles sur les bâtiments publics devraient permettre de neutraliser au maximum 500.000,00 €. Ce montant sera ajusté en fonction des besoins nécessaires à l'équilibre de notre budget.

La somme ainsi déterminée sera inscrite dans le budget primitif 2025 en recettes dans la section de fonctionnement et en dépenses dans la section d'investissement.

Par conséquent, il est proposé aux membres de notre assemblée de bien vouloir autoriser la neutralisation de tout ou partie des amortissements sur les bâtiments publics au titre de l'année 2025.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,

Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la neutralisation de tout ou partie des amortissements sur les bâtiments publics au titre de l'année 2025 telle que présentée dans le rapport.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

7 octobre 2024

DELIBERATION
D-SDIS32-24-036

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT À MAUVEZIN ACQUISITION DU TERRAIN

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Annule et remplace la délibération n°D-SDIS32-23-049 en date du 14 décembre 2023

Les locaux de l'actuel centre d'incendie et de secours de Mauvezin sont vétustes, sous-dimensionnés et ne répondent plus aux conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la qualité du service. Afin de maintenir un haut niveau de réponse, le SDIS a inscrit, dans sa programmation pluriannuelle d'investissement, la construction d'un nouveau casernement.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Mauvezin s'est engagée à céder au titre de l'euro symbolique, un terrain viabilisé sur lequel sera érigé le bâtiment. Après analyses techniques, le SDIS a fait connaître son accord sur le terrain proposé à cet effet.

Il s'agit des parcelles cadastrales AN 44 (628 m²), AN 45 (467 m²) et AN 47 (3 327 m²) qui représentent au total une surface de 4.422 m², sises route de Gimont sur la commune de Mauvezin. Ces parcelles permettront l'implantation du centre d'incendie et de secours. La valeur vénale de la surface cédée sera estimée au prorata du coût d'acquisition dudit terrain par la commune de Mauvezin.

Une délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2024 confirme la cession au SDIS 32 du terrain viabilisé moyennant l'euro symbolique.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,

Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gasconne

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le



ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_036-DE

Étaient excusés :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE son président :

- **A procéder à l'acquisition du terrain considéré moyennant l'euro symbolique ;**
- **A signer l'acte de cession.**

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

**DELIBERATION
D-SDIS32-24-037**

**ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE RISCLE D'UN FONDS DE CONCOURS
RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS A LA RÉFECTION DU PARKING,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DES ABORDS DU CIS**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

La caserne de Riscle a fait l'objet d'une mise à disposition dans le cadre de la réorganisation des services d'incendie et de secours en un corps départemental des sapeurs-pompiers, par convention du 25 juin 2000.

Des travaux de réfection du parking, de l'assainissement et des abords du centre d'incendie et de secours ont été réalisés par la commune de Riscle. Par courrier en date du 13 mars 2024, Monsieur le Maire de Riscle a sollicité une participation financière du SDIS 32.

Le montant prévisionnel desdits travaux s'élève, suivant devis, à 38.990,25 € HT.

Suite aux différents échanges, il est proposé d'attribuer à la commune de Riscle dans le cadre du budget primitif 2025, un fonds de concours à hauteur de 10.000,00 € HT afin de participer à ces travaux.

À cet effet, il est demandé aux membres de notre assemblée de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat avec la commune de Riscle, telle que jointe en annexe.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_037-DE

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution à la commune de Riscle dans le cadre du budget primitif 2025, d'un fonds de concours à hauteur de 10 000 € HT afin de participer aux travaux énoncés dans le rapport ;
- et **AUTORISE** son président à signer la convention de partenariat avec ladite commune, telle que jointe en annexe.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



**SDIS
32**



CONVENTION

RELATIVE À LA RÉFECTION DU PARKING, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES ABORDS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RISCLE

ENTRE :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers (SDIS 32), sis Chemin de la Caillaouère - CS 90505 - 32021 AUCH Cedex 9, représenté par Monsieur Bernard GENDRE, Président du Conseil d'Administration,

Ci-après désigné "**SDIS 32**" d'une part ;

ET :

La commune de Riscle, sise Place de l'église, 32400 RISCLE, représentée par Christophe TERRAIN, maire,

Ci-après désignée « **la commune** » d'autre part ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention en date du 25 juin 2000 relative à la mise à disposition des biens immeubles dans le cadre de la réorganisation des services d'incendie et secours du 1^{er} janvier 1998 en un corps départemental des sapeurs-pompiers ;

VU la nécessité de réalisation des travaux de réfection du parking, de l'assainissement et des abords du centre d'incendie et de secours de Riscle ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Riscle n°DEL2024-47 en date du 24 septembre 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention portant attribution d'un fonds de concours de la part du SDIS 32 à la commune de Riscle ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS 32 du 7 octobre 2024 autorisant Monsieur le Président du CASDIS à signer la convention portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Riscle ;

VU le montant prévisionnel des travaux, soit 38.990,25 € HT ;

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er}

La commune réalise les travaux de réfection du parking, de l'assainissement et des abords du centre d'incendie et de secours de Riscle, propriété de La commune mis à disposition du SDIS 32.

ARTICLE 2

Le SDIS 32 attribue à la commune un fonds de concours à hauteur de 10.000,00 €, montant définitif hors taxes destiné au financement de ces travaux.

ARTICLE 3

Ladite somme sera versée à la commune au 1^{er} trimestre 2025 par le SDIS 32 après réalisation des travaux, sur présentation d'une copie de la facture globale.

ARTICLE 4

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Fait à Auch, en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil d'administration
du SDIS du Gers,

Le Maire de RISCLE,

Bernard GENDRE

Christophe TERRAIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

7 octobre 2024

DELIBERATION
D-SDIS32-24-038

FIN DE MISE A DISPOSITION DE L'EX-CASERNEMENT DU CIS MONTESQUIOU AU PROFIT DU SDIS 32

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le cadre de la réorganisation des services d'incendie et de secours le 1^{er} janvier 1998 en un corps départemental de sapeurs-pompiers, le casernement de Montesquiou a fait l'objet, par voie de convention, d'une mise à disposition conformément à l'article L1424-17 du CGCT.

Les anciens locaux du centre d'incendie et de secours étaient vétustes, sous-dimensionnés et ne répondaient plus aux conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la qualité du service. Notre conseil d'administration a décidé la construction d'une caserne neuve par délibération en date du 9 juillet 2020.

Depuis le 18 juin 2024, les travaux sont terminés et les sapeurs-pompiers de Montesquiou occupent leur nouveau casernement. Un courrier avec accusé de réception a été adressé à la mairie de Montesquiou pour dénoncer la convention de mise à disposition qui nous liait.

Il convient dès lors de prononcer la fin de mise à disposition du bien immeuble considéré.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,

Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fin de la mise à disposition de l'ex-casernement du CIS Montesquiou ;
- et **AUTORISE** son président à signer l'attestation, telle que jointe en annexe.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

Service de la comptabilité et l'exécution budgétaire

ATTESTATION

Je soussigné, Bernard GENDRE, président du conseil d'administration du SDIS du Gers, atteste qu'il a été prononcé, par délibération n° D-SDIS32-24-038 du CASDIS du 7 octobre 2024 la fin de mise à disposition de l'ex-casernement de Montesquiou, afin qu'il soit procédé à la réintégration de l'immobilisation par la commune.

Cet immeuble était enregistré à l'actif avec les numéros d'inventaire suivants, imputation 217315- Centre d'incendie et secours mis à disposition.

FICHES IMMOBILISATIONS - EX-CASERNEMENT DE MONTESQUIOU

Num. immobilisation	Num. inventaire	Libellé	Date d'acquisition	Valeur brute
1263	MANS1447-1-1	INTEG CS DE MONTESQUIOU	31/12/2001	24 398,92 €
3626	MANS1447-1	TVX CASERNE MONTESQUIOU	01/01/2011	16 694,84 €
4618	MANS1447-2	TRX MISE EN CONFOR.MONTESQUIOU	07/12/2012	108,90 €
4694	MANS1447-10	TRX MISE CONFORM MONTESQUIOU	04/03/2013	27,23 €
4927	20144927	TRAVAUX CASERNE MONTESQUIOU	03/01/2014	956,80 €
5172	20145172	MISE EN CONF.ELECT MONTESQUIOU	24/10/2014	186,60 €
5540	20155540	CIS MONTESQUIOU	15/12/2015	68,38 €
5742	MANS1447-5	INST.INERSEUR SOURCE MONTESQUI	22/11/2016	651,60 €
6137	MANS1447-6	MONTESQUIOU MISE EN CONFORMITE	28/03/2018	1 117,80 €
6229	MANS1447-7	MONTESQUIOU - mise en conf éle	21/06/2018	124,20 €
6511	MANS1447-2019-1	CS MONTESQUIOU mise en conformité électrique	02/04/2019	398,00 €
6552	MANS1447-2019-2	CS MONTESQUIOU mise en conformité électrique	03/05/2019	44,21 €

Fait à Auch, le 7 octobre 2024.

Le Président du Conseil d'administration
du SDIS du Gers,

Bernard GENDRE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

**DELIBERATION
D-SDIS32-24-039**

**MODIFICATION DU GUIDE DES RÉSEAUX SOCIAUX
ANNEXÉ AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SDIS 32**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Par délibération en date du 13 décembre 2021, le conseil d'administration du SDIS a créé le guide des réseaux sociaux. Ce document a pour vocation de rappeler les règles de bon usage des réseaux sociaux et d'aider les agents à utiliser les réseaux sociaux en toute sécurité pour protéger leur vie privée et leur vie professionnelle (rappel des droits et obligations des agents de l'établissement en termes de communication).

Annexé en tant que pièce G05 du règlement intérieur du SDIS, il en précise certains articles de son chapitre V.2 (communication institutionnelle, communication opérationnelle et règles de communication du SDIS).

Depuis 2021, de nombreuses amicales de centre d'incendie et de secours sont désormais actives sur les réseaux sociaux, ce qui favorise le développement du volontariat mais qui leur octroie également une grande liberté d'expression sur un espace accessible à tous. En parallèle, de nombreux agents du SDIS détiennent un ou plusieurs compte(s) sur les réseaux sociaux. Avec l'amplification de ces usages et la montée en puissance de l'image, il s'avère aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le guide des réseaux sociaux et d'y associer une large communication en interne pour que chacun soit de nouveau sensibilisé aux obligations en la matière et aux dangers de ces plateformes.

Vous voudrez bien prendre connaissance de ce guide modifié, tel qu'annexé au présent rapport.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusés.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 23 septembre 2024 ;
VU l'avis favorable du comité consultatif des SPV du SDIS du 23 septembre 2024 ;
VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;
SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;
CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la modification du guide des réseaux sociaux telle que présentée dans le document annexé.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



GUIDE DES #RÉSEAUX SOCIAUX

*Bonnes pratiques
à l'usage de tous*



Service départemental d'incendie et de secours du Gers
Chemin de la Caillaouère - CS 90505 - 32021 AUCH Cedex 9
Tél. : 05 42 54 12 00
Courriel : communication@sdis32.fr



SOMMAIRE

3

Un guide pour rappeler les règles de bon usage des réseaux sociaux

4

Une présence accrue sur les réseaux sociaux

5

Les réseaux sociaux du SDIS 32 : La ligne éditoriale

6

L'animation des réseaux sociaux du SDIS 32

7

L'animation des réseaux sociaux du SDIS 32 : La spécificité de la communication opérationnelle

8

Les réseaux sociaux des Amicales

9

MOON-SP et les autres réseaux sociaux

10 À

13

Les risques et dangers : Protégez-vous sur les réseaux sociaux

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE

bon usage des réseaux

UN GUIDE POUR RAPPELER LES RÈGLES DE BON USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX



Plateformes collaboratives de partage et d'échange, les réseaux sociaux offrent des possibilités très variées à leurs utilisateurs : actualités, partages de photos et vidéos, géolocalisation, jeux... Aujourd'hui, de nombreux agents du SDIS détiennent un ou plusieurs compte(s) sur les réseaux sociaux. Pour les interactions, le SDIS du Gers possède des comptes ou page sur Facebook, X (anciennement Twitter), Instagram, Youtube et LinkedIn. Pour les conversations, certains agents sont amenés à utiliser des applications comme WhatsApp, Signal ou Messenger.

Les réseaux sociaux permettent aujourd'hui une grande liberté d'expression sur un espace qui, même lorsqu'il est privé, peut rester accessible à tous. Il est fondamental que vous soyez sensibilisés à ses dangers pour vous protéger.

Le présent guide a pour vocation de rappeler les règles de bon usage et de vous aider à utiliser les réseaux sociaux en toute sécurité pour protéger votre vie privée et votre vie professionnelle.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

S²LOW

ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE



UNE PRÉSENCE ACCRUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Source : We are social DataReportal octobre 2023

Internautes



Utilisateurs actifs médias sociaux



Dans le monde



5,30 milliards
65,7% de la population

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

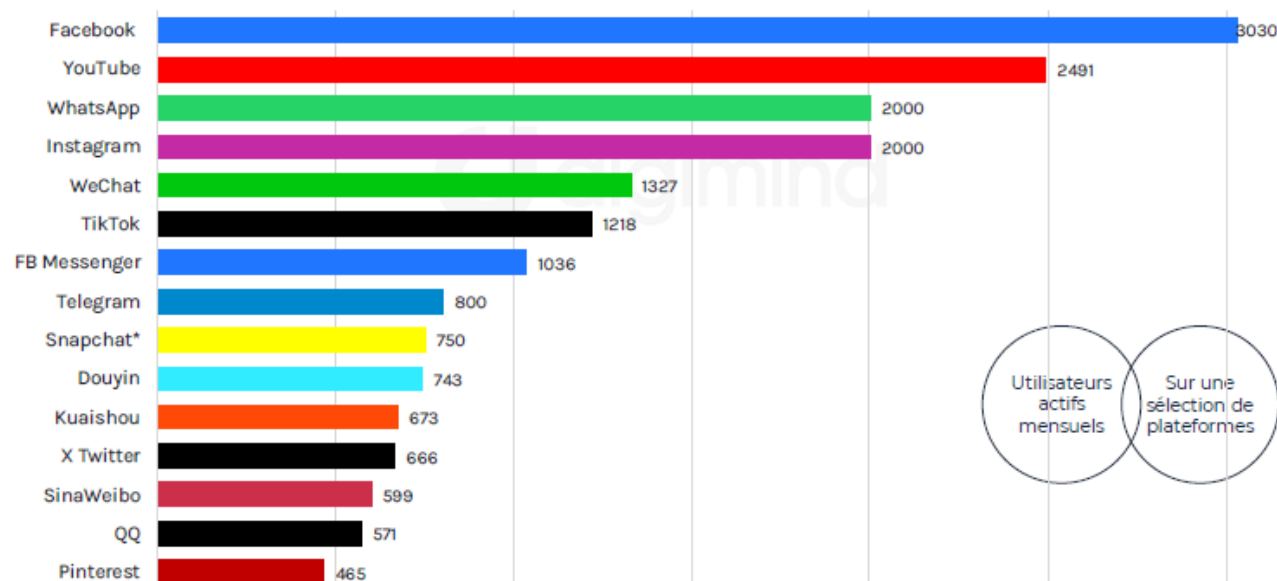
ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE

55,6 millions
87,3% de la population

4,95 milliards
61,4% de la population

38 millions
60% de la population

Top des réseaux sociaux dans le monde fin 2023. En millions d'utilisateurs (audience)



Utilisateurs actifs mensuels

Sur une sélection de plateformes



LES RÉSEAUX SOCIAUX DU SDIS 32 : LA LIGNE ÉDITORIALE

NOS OBJECTIFS :

- Mettre en avant l'activité du service
- Faire connaître notre besoin de recrutement
- Sensibiliser la population aux risques
- Informer sur nos actualités
- Répondre aux questions des internautes
- Cibler les jeunes générations

NOS RÉSEAUX SOCIAUX:



20191
ABONNÉES

En moyenne 7
publications par
semaine



4151
ABONNÉES

En moyenne 2
publications par
semaine



4247
ABONNÉES

En moyenne 2 tweets
par semaine



311
ABONNÉES

En moyenne 6 vidéos
par an



1180
ABONNÉES

En moyenne 1
publication par
semaine



128
ABONNÉES

En moyenne 2 vidéos
par semaine

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE

S²LOW



L'ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX DU SDIS 32

QUI PUBLIE ?



Seul le service communication peut s'exprimer au nom des sapeurs-pompiers du Gers sur les réseaux sociaux.



Les commentaires sont les bienvenus, dans la limite du respect de l'établissement. Les agents en charge de la communication se réservent le droit de modérer, et donc de supprimer, tout message injurieux, agressif, mensonger ou portant atteinte à l'intégrité et à l'image de l'établissement.



Le SDIS 32 veille à son e-réputation. Les agents sont encouragés à signaler au service toute publication ou propos tenu sur les réseaux sociaux, qui serait de nature à porter atteinte à l'image du SDIS.

QUI FOURNIT LES VISUELS ?



Sur le plan opérationnel, seuls les membres de l'équipe photo-vidéo et les membres de l'équipe drone sont autorisés à réaliser les prises de vue et à fournir ces visuels (photos, vidéos) aux agents en charge de la communication.

Les prises de vue des sapeurs-pompiers ne faisant pas partie de l'équipe photo-vidéo s'effectueront uniquement à la demande du COS et à seule vocation de transmission aux agents du SDIS (CTA et/ou communication).

Les sapeurs-pompiers, avec l'autorisation du responsable de l'action (responsable formation, responsable de cérémonie...), peuvent également prendre et transmettre des photos et des vidéos aux agents de la communication.

Sur le plan de la vie en service, le responsable de l'action peut prendre des photos et les transmettre au bureau de la communication pour en demander la publication.

L'ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX DU SDIS 32 : LA SPÉCIFICITÉ DE LA COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE



**DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS,
IL EST INTERDIT DE :**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE

S²LOW



Diffuser des informations, photos ou vidéos relatives à une intervention

Exemple : Date, horaire, situation géographique, identité des victimes et personnels, techniques mises en œuvre, chronologie de l'intervention, pertinence des moyens, dysfonctionnements rencontrés...



Diffuser des photos ou vidéos sur les réseaux sociaux en dehors du cadre réglementaire du SDIS 32 est interdit et peut vous exposer à des sanctions disciplinaires et pénales.



Réaliser des selfies en intervention



Mentionner des commentaires personnels et ressentis concernant une intervention

Exemple : "Génial, c'était un bon feu".



Mentionner dans un commentaire le nom d'un camarade présent sur l'intervention.

En cas de litige, le plaignant pourra alors rechercher une responsabilité individuelle là où le SDIS agit en tant que personne morale.



Émettre des opinions publiques sur les décisions prises par votre autorité hiérarchique ou le SDIS 32 de manière générale.

Tous les personnels du SDIS 32 sont soumis au devoir de réserve et à l'obligation de discrétion professionnelle.

Seuls les agents en charge de la communication du SDIS 32 peuvent s'exprimer sur un évènement spécifique concernant le SDIS.



LES RÉSEAUX SOCIAUX DES AMICALES

Le SDIS 32 autorise les amicales des centres d'incendie et de secours (CIS) à créer un ou plusieurs compte(s) sur les réseaux sociaux afin de mettre en avant l'activité et le développement du volontariat. Selon le type de publications, les amicales devront respecter les règles ci-dessous.

Les amicales s'engagent à bien préciser "Amicale des Sapeurs-Pompiers de..." comme nom sur les réseaux sociaux et non "Sapeurs-Pompiers de..." et à déclarer auprès de l'UDSP et du SDIS la création de toute page ou compte sur les réseaux sociaux.



CE QUI EST AUTORISÉ :

- **Communication sur les actions ou événements de l'amicale**

(événements, tournée des calendriers, voyages, vie du CIS)

En cas d'utilisation du matériel du SDIS 32 (engin, petit matériel, habillement), la validation des supports par le service communication sera obligatoire.

- **Communication sur les manœuvres du CIS**

À condition que les gestes et le port des EPI soient bien respectés. En cas de doute, les visuels seront transmis au service communication pour validation.

- **Mise en avant des personnels du CIS**

- **Mise en avant des JSP**



CE QUI EST INTERDIT :

- **Communication opérationnelle**

Cela peut vous exposer à des sanctions disciplinaires et pénales.

- **Communication sur les cérémonies, formations et manœuvres départementales**

- **Communication institutionnelle départementale**

- **Communication sur les messages de prévention**



MOON-SP ET LES AUTRES RÉSEAUX SOCIAUX

MOON-SP



Le SDIS 32 déploie depuis 2023, le logiciel MOON-SP.

Cet outil a pour vocation de moderniser et d'optimiser les outils numériques des sapeurs-pompiers. Outre la simplification de l'activité péri-opérationnelle, il permet de faciliter la communication et les échanges au sein de l'établissement.

Son utilisation doit être privilégiée par l'ensemble des personnels du SDIS 32.

LES APPLICATIONS DE MESSAGERIE



Le SDIS 32 autorise ses personnels à utiliser des applications de messagerie de type WhatsApp ou Messenger dans la mesure des possibilités techniques et pour faciliter la communication au sein d'un groupe lorsque cela s'avère nécessaire. De la même manière que toutes autres formes de communication, les conversations sur ces applications exigent professionnalisme, respect et courtoisie.

L'association des jeunes sapeurs-pompiers du Gers (ADJSP 32) précise dans son règlement intérieur les conditions d'utilisation de ces applications, notamment pour les personnels qui travaillent en lien avec les mineurs.

LES RISQUES ET DANGERS : PROTÉGEZ-VOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

SOYEZ VIGILANTS DANS VOS PROPOS ET PUBLICATIONS

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE

LICENCIÉ À CAUSE DE SES MESSAGES PRIVÉS SUR FACEBOOK

"Elle est en burn out, on découvre sur Facebook qu'elle danse sous les palmiers"



Dans certains cas, dénigrer son employeur sur les réseaux sociaux peut justifier un licenciement

Piratage Facebook : Voici comment savoir si vous faites partie des 29 millions comptes piratés

Il raconte sa vie quotidienne avec son emploi du temps sur les réseaux sociaux. Exposant son départ en vacances, sa maison a été cambriolée.

"IL EST EN ARRÊT MALADIE, ON LE DÉCOUVRE RADIEUX SUR INSTAGRAM À DEUVILLE"

→ Des personnes malveillantes utilisent les réseaux sociaux pour récolter des informations personnelles.

→ L'image que vous dégagez sur les réseaux sociaux peut avoir une incidence sur la vie de l'établissement et sur l'image des sapeurs-pompiers.

→ L'image que vous dégagez sur les réseaux sociaux peut avoir une incidence sur votre vie personnelle.

LES RISQUES ET DANGERS : PROTÉGEZ-VOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE DISCRÉTION

Interagir sur un réseau social engage votre responsabilité. En mentionnant votre profession ou votre appartenance au SDIS 32, vous représentez pour ceux qui vous lisent, les sapeurs-pompiers du Gers et reflétez donc une partie de son image. Vos obligations en matière de déontologie SPP, SPV et PATS vous incombent, même en dehors du service.

DEVOIR DE RÉSERVE

Ne critiquez pas le fonctionnement de la direction ou de vos supérieurs hiérarchiques.

SECRET MÉDICAL / SECRET PROFESSIONNEL

Ne divulguez pas de données confidentielles ou d'éléments concernant un particulier ou une victime.

DISCRÉTION PROFESSIONNELLE

Ne divulguez pas de données confidentielles ou d'éléments de fonctionnement du service.

OBLIGATION DE NEUTRALITÉ

Ne mentionnez pas votre appartenance à la fonction publique sur des sites à vocation politique, religieuse ou philosophique.

NOS VALEURS : RESPECT ET EXEMPLARITÉ

N'affichez pas de comportement de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs ou à l'image de la fonction et du corps.

LES RISQUES ET DANGERS : PROTÉGEZ-VOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

LES RISQUES ENCOURUS

De manière générale, il y a faute disciplinaire chaque fois que le comportement d'un fonctionnaire entrave le bon fonctionnement ou porte atteinte à la considération du service public. Participer à un réseau social engage sa responsabilité et nécessite le respect de ses obligations professionnelles, même en dehors. Au niveau disciplinaire, l'échelle des sanctions varie selon la gravité des faits : avertissement, blâme, mise à pied, voire des sanctions plus importantes. Le droit disciplinaire étant autonome par rapport au droit pénal, la répression disciplinaire et la répression pénale s'exerce donc distinctement.

EXEMPLES DE SANCTIONS

NON RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL : peut donner lieu à un an d'emprisonnement et 15.000 € d'amende

INJURE PUBLIQUE : 12.000 € d'amende

ATTEINTE À LA RÉPUTATION : passible d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende

ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE (capter, enregistrer ou transmettre sans le consentement de son auteur des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel) : un an d'emprisonnement et 45.000 € d'amende

OUTRAGE : passible de 7.500 € d'amende (+ 6 mois d'emprisonnement lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public)

UN EXEMPLE DE VIOLATION DU SECRET PROFESSIONNEL

PARIS : 3 POMPIERS CONDAMNÉS POUR AVOIR FILMÉ LEUR INTERVENTION POUR SECOURIR UN JEUNE HOMME EMPALÉ



Image d'illustration prise lors d'un exercice de la BSPP. [© Ludovic MARIN / AFP]

Ils avaient filmé leur intervention pour secourir un jeune homme de 26 ans qui avait sauté par la fenêtre et s'était retrouvé empalé sur un potelet de rue. Les vidéos ont été diffusées sur les réseaux sociaux.



Âgés de 28, 29 et 30 ans, ces trois pompiers de la BSPP (Brigade des sapeurs-pompiers de Paris) ont été respectivement condamnés le mardi 30 novembre 2021 à 6, 4 et 2 mois de prison avec sursis. Ils devront également, chacun, verser 6500€ d'indemnités à la famille de la victime.



LES RISQUES ET DANGERS : PROTÉGEZ-VOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

SUIVEZ NOS CONSEILS

- Pensez à bien distinguer votre vie privée de votre vie professionnelle
- Veillez à ne pas faire figurer « SDIS du Gers » dans votre nom ou pseudo
- Ne créez pas de profil en utilisant le logo du SDIS 32
- Soyez clair sur le fait que vous exprimez votre opinion personnelle et non celle de l'établissement
- N'oubliez pas que tout ce que vous écrivez sera accessible longtemps sur internet, même si vous pensez avoir supprimé les données concernées (attention aux commentaires « à chaud » !)
- N'utilisez pas de logo, vidéo, photographie sans avoir préalablement obtenu l'autorisation des titulaires des droits de propriété intellectuelle
- Veillez à ne pas mentionner ou identifier des personnes sans leur accord (droit à l'image)
- Soyez vigilants sur la fiabilité des pages que vous consultez et sur les informations que vous partagez (« fake news »)
- Ne divulguez pas et changez régulièrement vos mots de passe
- Pensez à toujours verrouiller votre ordinateur ou smartphone
- Soyez vigilants vis-à-vis des « amis » avec lesquels vous êtes en lien sur les réseaux sociaux
- Vérifiez régulièrement vos paramètres de sécurité (confidentialité...)
- N'utilisez pas votre adresse professionnelle, votre grade ou votre fonction pour vous promouvoir dans l'organisation d'un événement ou d'une activité extra-professionnelle

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

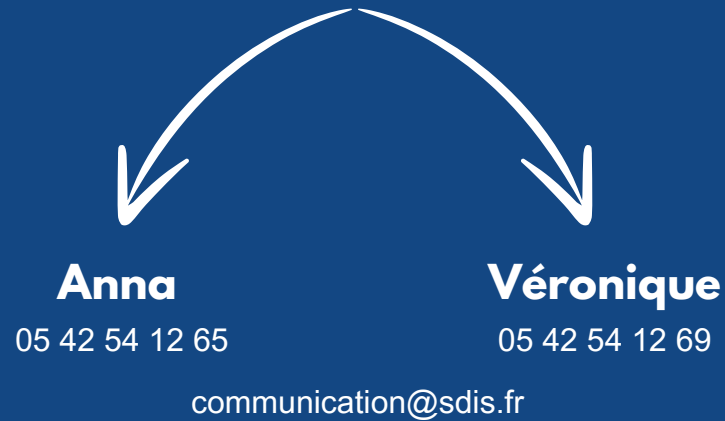
Publié le

ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE



VOS INTERLOCUTEURS

Service communication du SDIS 32



Sdis 32 Sapeurs-pompiers du Gers



sdis32officiel



SDIS 32



sdis32officiel



SDIS 32



SDIS 32

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

S²LO

ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_039-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

7 octobre 2024

DELIBERATION
D-SDIS32-24-040

MISE EN PLACE DE LA PRIME ET DE L'INDEMNITE EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) PARIS 2024

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Références :

- Décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels
- Décret n° 2024-762 du 8 juillet 2024 relatif aux indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile mobilisés lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- Arrêté du 8 juillet 2024 fixant le montant de la prime forfaitaire exceptionnelle prévue par le décret n° 2024-762 du 8 juillet 2024 relatif aux indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile mobilisés lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- Décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires
- Arrêté du 8 juillet 2024 fixant le montant des indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers volontaires pour leur mobilisation en vue de la sécurisation des événements liés aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Prime forfaitaire exceptionnelle :

Une prime forfaitaire exceptionnelle de 1 600 € peut être versée aux sapeurs-pompiers professionnels dans les conditions cumulatives suivantes :

- D'avoir été mobilisés par l'Etat.
- Pour sécuriser les événements liés aux JOP.
- Pendant au moins 10 jours au cours de la période du 23 juillet au 12 août 2024 et du 27 août au 9 septembre 2024.

Ce montant de 1 600 € est un montant maximum pour les sapeurs-pompiers professionnels, y compris en cas de durée de mobilisation supérieure à 10 jours.

En revanche, la prime peut être proratisée si la durée de mobilisation en vue de sécuriser les événements liés aux JOP est inférieure à 10 jours.

Indemnité forfaitaire exceptionnelle :

Les sapeurs-pompiers volontaires peuvent percevoir une indemnité forfaitaire exceptionnelle dans les mêmes conditions évoquées supra.

Le montant maximum de cette indemnité est fixé à 1 600 € pour 10 jours au moins de mobilisation effective durant les épreuves et elle peut également être proratisée pour les durées inférieures.

Le versement de la prime pouvant être attribuée aux SPP et de l'indemnité aux SPV reste conditionné à une délibération du Conseil d'administration du SDIS.

Cette délibération peut être prise à l'issue des JOP sans que cela ne compromette le versement de la prime ou de l'indemnité.

Ces primes et indemnités forfaitaires exceptionnelles seront par ailleurs versées après la constatation du « service fait » et sous réserve du remboursement par l'Etat.

S'agissant d'un élément de rémunération, les primes forfaitaires exceptionnelles sont soumises aux contributions sociales applicables et prises en compte au titre du revenu imposable.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 23 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du comité consultatif des SPV du SDIS du 23 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la mise en place de la prime et de l'indemnité exceptionnelles dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024, telle qu'énoncée dans le rapport.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,



Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

**DELIBERATION
D-SDIS32-24-041**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
CREATION D'UNE COMMISSION DE CONSEIL ET D'ORIENTATION DISCIPLINAIRE**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Afin d'harmoniser le niveau des sanctions et de garder un historique de celles-ci, il est proposé de créer une commission de conseil et d'orientation disciplinaire. Cette dernière sera chargée de proposer, à l'autorité de gestion, des sanctions en fonction des fautes commises.

L'organisation et le fonctionnement de cette commission sont prévus dans son règlement intérieur.

Le règlement intérieur est donc modifié de la manière suivante :

Article I.18 – Commission de conseil et d'orientation disciplinaire

Cette commission consultative est chargée de proposer, à l'autorité de gestion, des sanctions en fonction de la faute commise, hors et en service, tout en tenant compte de la gravité de celle-ci, de la récidive éventuelle et de l'historique des sanctions déjà prononcées.

La CCOD est coordonnée et pilotée par le service RH qui en assure le secrétariat, la rédaction des comptes rendus, la formalisation des avis et la tenue de l'historique des sanctions disciplinaires.

Présidée par le ou la premier(e) vice-président (e) du CASDIS, la commission de conseil et d'orientation disciplinaire est composée :

- D'un membre du CASDIS désigné par le président,
- Du DDA,
- Du chef du GEEC,
- Du chef du GPS,
- Du chef du GAAF,
- Des chefs des GTERR,
- Du chef du service des ressources humaines,
- Des référents volontariat,
- D'un membre du CCDSPV (désigné par ses pairs) si un SPV est concerné,
- D'un représentant des organisations syndicales élu aux instances représentatives (désigné par roulement par l'administration) si un personnel permanent est concerné.

A minima, un membre féminin siégera à cette commission.

En cas d'absence, le ou la Président(e) est suppléé par une suppléante membre du CASDIS ou par le DDA.

Le chef du groupement concerné siégera avec voix délibérative.

En fonction de l'ordre du jour, la CCOD peut être accompagnée et conseillée ou plusieurs référents tels que mixité et lutte contre les discriminations, sexistes et sexuelles, éthique, etc.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 23 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du comité consultatif des SPV du SDIS du 23 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de la commission de conseil et d'orientation disciplinaire telle que présentée dans le rapport et le document annexé ;
- et **AUTORISE** la modification du règlement intérieur du SDIS afférente.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



SDIS
32

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

S²LOW

ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_41-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE CONSEIL ET D'ORIENTATION DISCIPLINAIRE DU S.D.I.S. DU GERS

Le règlement intérieur de la commission de conseil et d'orientation disciplinaire est élaboré par le groupement des effectifs, des emplois et compétences du SDIS et arrêté par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Il a pour objet de préciser les règles générales d'organisation et de fonctionnement de la commission.

La commission de conseil et d'orientation disciplinaire est compétente pour proposer à l'autorité de gestion, des sanctions en fonction de la faute commise, hors et en service, tout en tenant compte de la gravité de celle-ci, de la récidive éventuelle et de l'historique des sanctions déjà prononcées.

TITRE 1 : COMPOSITION LA COMMISSION DE CONSEIL ET D'ORIENTATION DISCIPLINAIRE

Article 1^{er} : Composition de la commission de conseil et d'orientation disciplinaire

Présidée par le ou la premier(e) vice-président (e) du CASDIS, la commission de conseil et d'orientation disciplinaire est composée :

- D'un membre du CASDIS désigné par le président,
- Du DDA,
- Du chef du GEEC,
- Du chef du GPS,
- Du chef du GAAF,
- Des chefs des GTERR,
- Du chef du service des ressources humaines,
- Des référents volontariat,
- D'un membre du CCDSPV (désigné par ses pairs) si un SPV est concerné ;
- D'un représentant des organisations syndicales élu aux instances représentatives (désigné par roulement par l'administration) si un personnel permanent est concerné.

A minima, un membre féminin siégera à cette commission.

En cas d'absence, le ou la Président(e) est suppléé par une suppléante membre du CASDIS ou par le DDA.

Le chef du groupement concerné siégera avec voix délibérative.

En fonction de l'ordre du jour, la CCOD peut être accompagnée et conseillée, avec voix consultative, par un ou plusieurs référents tels que mixité et lutte contre les discriminations, radicalisation, handicap, violences sexistes et sexuelles, éthique, etc.

Chaque membre de la CCOD peut être représenté par son adjoint ou son suppléant.

TITRE 2 : REUNIONS DE LA COMMISSION DE CONSEIL ET D'ORIENTATION DISCIPLINAIRE**Article 2 : Lieu**

Les réunions du comité se tiennent, sauf exception, dans les locaux du siège du S.D.I.S. (*direction départementale*).

Article 3 : saisine

Cette commission est saisie sur ordre du directeur départemental.

Article 4 : Ordre du jour

L'ordre du jour, fixé par le directeur départemental, est porté sur chaque convocation.

Article 5 : Convocations

Le service des ressources humaines convoque les membres de la commission de conseil et d'orientation disciplinaire quinze jours au moins avant la tenue de chaque réunion.

En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

Les documents relatifs aux cas débattus en CCOD seront communiqués avant la réunion pour que les membres en prennent connaissance. Ils seront rendus anonymes, en genre, nom, statut et structures d'appartenance. L'objectif est de rendre une décision la plus neutre possible.

TITRE 3 : AVIS DE LA COMMISSION DE CONSEIL ET D'ORIENTATION DISCIPLINAIRE**Article 6 : Portée des avis**

La CCOD émet un avis sur les propositions de sanction par un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (*membres présents ou représentés ayant voix délibérative*). En cas de partage des voix, le ou la président(e) a voix prépondérante.

Article 7 : Quorum

Le comité ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Le quorum est donc de huit membres.

Lorsque, après une première convocation régulièrement faite, les conditions de quorum ne sont pas réunies, une nouvelle convocation est envoyée dans un délai de huit jours aux membres de la commission qui siègent alors valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

TITRE 4 : DEROULEMENT DES REUNIONS**Article 8 : Déroulement des réunions**

Le ou la président(e) ouvre, suspend et lève les séances. Il ou elle assure l'ordre et la bonne tenue des réunions.

Article 9 : Secrétariat de séance

Le service des ressources humaines assure le secrétariat de séance.

Article 10 : Obligation de discrétion professionnelle

Les membres de la commission sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle, en raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance en leur qualité de membre ou d'expert auprès de la commission.

De plus, ils :

- Disposent d'un outil d'aide à la décision présenté aux CAP et au CCDSPV,
- Signent une charte de déontologie dans laquelle, ils s'engagent à :
 - Respecter, sans limitation de durée, la confidentialité des informations dont ils peuvent avoir connaissance,
 - Garantir la confidentialité des délibérations du jury.
- Doivent faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel.

Article 11 : Procès-verbal

A l'issue de chaque réunion de la commission de conseil et d'orientation disciplinaire, un procès-verbal est rédigé par la personne chargée du secrétariat.

Il est signé par le ou la président(e) de la CCOD et transmis dans un délai de quinze jours à compter de la date de la séance au directeur départemental.

TITRE 5 : GUIDE DES SANCTIONS**Article 12 : Guide des sanctions**

Cet outil d'aide à la décision élaboré lors de la première réunion de la CCOD, permet de mettre en correspondance les condamnations pénales, les manquements et les sanctions disciplinaires telles qu'elles sont prévues par les textes et règlements applicables aux agents de la fonction publique et aux sapeurs-pompiers volontaires.

Ce guide reste un indicateur à disposition des membres de la CCOD. Il ne peut pas légalement induire une apprécié individuellement.

automatisation de la décision. Chaque cas soumis à la CCOD devra être

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le
ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_41-DE

TITRE 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du directeur départemental ou sur demande écrite signée de la majorité des membres de la commission ayant voix délibérative.

Article 14 : Entrée en vigueur et application du règlement

Le présent règlement est applicable à la commission de conseil et d'orientation disciplinaire du SDIS du Gers. Il sera arrêté par délibération du conseil d'administration du SDIS.

Il sera reconduit par vote ou modifié lors de chaque renouvellement, même partiel, du comité, dans les six mois qui suivent son installation.

Fait à Auch, le

13 NOV. 2024

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
du Gers,

Colonel hors classe Jean-Louis FERRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

7 octobre 2024

DELIBERATION
D-SDIS32-24-042

CALENDRIER DES FORMATIONS

ANNÉE 2025

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 1

PROPOSITION DE CALENDRIER DES FORMATIONS 2025 À DESTINATION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, DE LA SOUS-DIRECTION SANTE ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.

Le calendrier de formation 2025 du SDIS du Gers constitue une émanation du plan de formation triennal 2025-2027.

Le présent calendrier de formation respecte le cadre réglementaire défini par :

- L'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2022.
- Les guides nationaux de références et les référentiels emplois, activités et compétences (arrêtés par le ministre de l'intérieur) dont ceux des équipes spécialisées.
- Les orientations fixées par le SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques).

Les objectifs sont :

- Objectif n°1 : répondre aux orientations fixées par le SDACR et aux attentes du projet d'établissement.
- Objectif n°2 : être réactif au regard des recrutements envisageables et du développement de l'encadrement.
- Objectif n°3 : répartir équitablement sur le territoire départemental la charge de formation.

1. Formations CNFPT

Les personnels permanents du SDIS peuvent solliciter, notamment dans le cadre de l'entretien professionnel, des formations en lien avec l'emploi occupé ou l'orientation professionnelle souhaitée. Ils disposent pour cela du catalogue de formation du CNFPT.

Le service formation-sport tient à jour le suivi de ces formations pour l'ensemble des agents de l'établissement.

Les demandes de stage devront être effectuées auprès du service formation-sport après validation du supérieur hiérarchique.

Des préparations aux concours et examens professionnels sont programmées par le CNFPT pour les personnels administratifs et techniques et les sapeurs-pompiers professionnels.
Ces actions de formation sont éligibles au compte personnel de formation.

Offre de Formation CNFPT 2025	Nombre
Formation aux réseaux informatiques	1
Accompagnement des TIG adultes et mineurs	1
Communication et relations professionnelles	1
Communication assertive	1
Elaboration/pilotage d'une démarche GPEEC	1
Formation au droit syndical	1
Formation en management	1
Formation gestion des organisations	1
Formation management des unités fonctionnelles	1
Formation sur la communication rédactionnelle	1
Formation sur les EPI (ARI, pièces faciales, entretien des dossards)	1
Formation sur serveurs Windows FMPA	1
Langues des signes: objectif développer formation tout public	1
Lecture efficace et reformulation synthétique	2
Maîtrise du droit à reclassement pour inaptitude physique	1
Neuroscience : mieux se comprendre pour mieux apprendre	1
Organisation et gestion de son temps	1
Perfectionnement en management	2
Pilotage du projet module 2	1
Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	1
Rédaction et contrôle des actes administratifs	1
Réglementation et responsabilité sur les conduites d'engins	1
Réguler sa charge mentale au quotidien	2
Sécurisation des règles de rémunération	1
Stress et émotions en contexte professionnel : les techniques en pratique	1
Perfectionnement Outlook formation à distance	1
Excel	1
Perfectionnement Excel : les tableaux de bord de pilotage	1
Formation habilitation électrique	1
Initiation soudure	1
Formateur SST	2
Formation sur le handicap	1
Gestion durable du patrimoine bâti	1
Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments existants	1
EAP 2	1
Formation management / communication	1
Gestions des conflits	1
Anglais	1
Recyclage formateur SST	1

2. Formations ENSOSP

ENSOSP Offre de formations ENSOSP 2025	Nombre	Tarifs 2024	total
Formations d'intégration - FILT1C			
Formation d'intégration de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1	38825	0
Sous total Formations d'intégration - FILT1C			0
Formations d'intégration - encadrement			
Officier de garde - lieutenant 2 ^{ème} classe	1	6965	6965
Manager des risques de sécurité civile - capitaine	1	4841	4841
Sous total Formations d'intégration - encadrement			11806
Formations de professionnalisation - encadrement			
Officier d'encadrement - lieutenant 1 ^{ère} classe	1	6340	6340
Chef de Centre SPP	0		0
Chef de Groupement	0	9141	0
Sous total Formations de professionnalisation - encadrement			6340
Formations de professionnalisation et de perfectionnement -			
Chef de groupe (Lieutenant de 2 ^{ème} classe et Lieutenant SPV)	1	6415	6415
Sous total Formations de professionnalisation et de perfectionnement - opérationnel			6415
Formations de professionnalisation - opérationnel			
Chef de colonne SPP	0		0
Chef de site SPP	2	7195	14390
Sous total Formations de professionnalisation - opérationnel			14390
Formations initiales - encadrement			
Officier de garde SPV	2	1355	2710
Sous total Formations initiales - encadrement			2710
Formations de perfectionnement - opérationnel			
Chef de colonne SPV (Théorie&Tactique)	0		0
Sous total Formations de perfectionnement - opérationnel			0
Formations de spécialités			
Préventionniste (PRV2-FILT1C)	1	5314	5314
Formation de perfectionnement - Chapiteau, tente et structure (CTS)	1	700	700
Complément investigateur RCCI	1	2115	2115
Formation complémentaire risques agricoles	0		0
Formation complémentaire risque hydrogène et multi énergies	0		0
Gestion de crise pour officiers SP en interservices	0		0
FMPA RAD 4	0		0
Sous total Formations de spécialités			8129
Formations du service de santé et de secours médical			
FI SPV module Vétérinaire	1	1880	1880
Formation d'intégration des personnels professionnels du SSSM	0		0
FAE Chefferie SSSM	1	5075	5075
Formation des assistantes administratives du SSSM	1	910	910
DIU 3SM - Santé publique - Santé au travail	3	1300	3900
DIU 3SM - Module urgence	3	2135	6405
DIU 3SM - Module Pharmacien	1	4705	4705
Infirmier coordinateur moyens sanitaires	1	2190	2190
Formation interministérielle des directeurs des secours médicaux	2	3645	7290
Formation 1er secours psychologique	1	1650	1650
SIMURGe AU17 - pharmacologie des médicaments de l'urgence	1	1100	1100
Tactical emergency casualty care (TECC)	0		0
SIMURGe AU18 - Prise en charge des victimes dans un contexte SDE	1	2750	2750
Sous total Formations du service de santé et de secours médical			37855
Formations de maintien et de perfectionnement des acquis			
FMPA - Chef de colonne	1	1915	1915
FMPA - Chef de Site	1	2080	2080
FMPA Directeurs et Directeurs Adjoints Aix	2	0	0
FMPA Directeurs et Directeurs Adjoints Paris	2	0	0
FMPA Médecins-chefs et adjoints	1	0	0
Personne compétente en radioprotection (PCR)	0		0
Sous total Formations de maintien et de perfectionnement des acquis			3995
Formations de professionnalisation - chef de groupement			
Chef de groupement spécialité opération	0		0
Sous total Formations de professionnalisation - chef de groupement spécialité			0
Autres formations - journées professionnelles			
Journées professionnelles des responsables administratifs et financiers	1	713	713
Journées professionnelles RH	2	713	1426
Journées professionnelles préventeurs	0		0
Sous total Autres formations - journées professionnelles			2139
Autres formations - opérationnel			
Officier de liaison tuerie de masse	0		0
Sous total Autres formations - opérationnel			0
Total			93779

3. Formations ECASC

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le



ID : 032-283200012-20241007-D_SDIS32_24_042-DE

ECASC Offre de formations 2025		Nombre	Tarifs 2024	total
Feux de forêts et protection de l'environnement				
FDF 3	2	3400	6800	
FDF 5	1	4970	4970	
FMPA FDF 3,4 et 5 à distance	1	2700	2700	
Sous total Formations FDF				14470
Formations nautiques - Secours aquatiques et subaquatiques				
Préfo SAL 1		1408	0	
SAL 1 - 30m	1	4545	4545	
SAL 1 - 50m	2	1648	3296	
Sous total Formations Nautique				7841
Formations Risques Technologiques				
FMPA RAD 3	1	1127	1127	
Sous total Formations Risques technologiques				1127
Formations Sauvetage Déblaiement - Cynotechnique				
FMPA SDE 3	2	1037	2074	
Risques batimentaires	1	1805	1805	
FMPA Risques batimentaires	2	1001	2002	
CYN 1	1	1690	1690	
CYN 3	1	1700	1700	
Initiation au travail aquatique Cyno	2	2317	4634	
Sous total Formations Sauvetage Déblaiement - Cynotechnique				13905
Formations des Systèmes d'Information et de Communication				
OFFSIC	1	2760	2760	
FMPA OFFSIC	2	875	1750	
Sous total Formations des Systèmes d'Information et de communication				4510
			Total	41853

PARTIE 2

PROPOSITION DE CALENDRIER DES FORMATIONS 2025 À DESTINATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le calendrier de formation 2025 des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS du Gers constitue une émanation du plan de formation triennal 2025-2027.

Ce programme de formation respecte le cadre réglementaire défini par :

- L'arrêté du 22 août 2019 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2022.
- Les guides nationaux de références et les référentiels emplois, activités et compétences (arrêtés par le ministre de l'intérieur) dont ceux des équipes spécialisées.
- Les orientations fixées par le SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques).

Les objectifs sont :

- Objectif n°1 : répondre aux orientations fixées par le SDACR et aux attentes du projet d'établissement.
- Objectif n°2 : être réactif au regard des recrutements envisageables et du développement de l'encadrement.
- Objectif n°3 : tenir compte des difficultés de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.
- Objectif n°4 : répartir équitablement sur le territoire départemental la charge de formation.

1. Formations de tronc commun

Ces formations permettent aux sapeurs-pompiers volontaires de tenir les emplois opérationnels de niveau équipier à chef de groupe.

Liste des formations de tronc commun proposées pour 2025 :

- 7 formations initiales d'équipiers (100 recrutements par an) d'une durée de 198 heures comprenant les modules suivants :
 - Module Transverse et secours à personne comprenant des enseignements destinés à l'acquisition d'un socle de connaissances communes notamment en matière de prompt secours et de secours en équipe
 - Unité de valeur CAD 1 au cours de la session d'accueil.
 - Unité de valeur SUAP 1 (équipier prompt secours + équipier VSAV).
 - Module incendie comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de protection individuelle et collective, des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de sauvetages et mises en sécurité, des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière d'opération incendie et des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de moyens élévateurs aériens.
 - Unité de valeur INC 1.
 - Module opérations diverses comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière d'interventions diverses et risques technologiques et naturels.
 - Unité de valeur DIV 1.
 - Unité de valeur RTN 1.
 - Module conduite des véhicules légers comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances pour la conduite des VL, VSAV et VTU en situation d'urgence (à destination des personnels titulaires du permis B et hors période probatoire).
 - Unité de valeur COD 0.
- 2 formations d'équipier SR (24 stagiaires) d'une durée de 40 heures.
- 3 formations de chef d'équipe (36 stagiaires) d'une durée de 40 heures.
- 2 formations d'adaptation à l'emploi de chef d'après une équipe : (24 stagiaires) d'une durée de 40 heures.
- 2 formations d'adaptation à l'emploi de chef d'après VSR/RSR : (24 stagiaires) d'une durée de 24 heures. Ce stage est mis en place afin de renforcer les compétences des chefs d'après une équipe dans les CS dotés de VSR/RSR.
- 2 formations intégrées d'adaptation à l'emploi de chef d'après VSR/RSR (formation intégrée avec une formation d'équipier SR) : (4 stagiaires) d'une durée de 24 heures. Ce stage est mis en place afin de renforcer les compétences des chefs d'après une équipe dans les CS dotés de VSR/RSR.
- 1 formation d'adaptation à l'emploi de chef d'après tout engin : (12 stagiaires) d'une durée de 80 heures. L'accès à ce stage est assujéti à la validation par les instances d'une liste nominative établie en fonction des carences de certains CS.
- 2 formations intégrées d'adaptation à l'emploi de chef d'après tout engin : d'une durée de 40 heures. L'accès à ce stage est assujéti à la validation par les instances d'une liste nominative établie en fonction des carences de certains CS.

Liste des recyclages de tronc commun proposés pour 2025 :

- 5 journées de FMIPA INC Caisson (environ 60 stagiaires par an). L'objectif est de permettre un passage au caisson à foyer fermé pour l'ensemble des équipiers et chefs d'équipes sur une période de 4 ans.
 - 26 journées FMIPA chefs d'agrès tout engin (13 dans chaque groupement territorial) (120 stagiaires, organisation territoriale). Les FMA chefs d'agrès un engin une équipe ne sont plus proposées au calendrier.
 - 6 journées de FMIPA chefs de groupe. La participation à la FMA chef de groupe permet de valider l'emploi opérationnel de chef de groupe d'astreinte et chef de groupe de proximité.
 - 4 journées de FMIPA chaîne de décision (chefs de site, chefs de colonne et officiers CODIS), organisées conjointement par le GSO et le service formation.
- Chefs de centre et adjoints :
- 4 journées de FMIPA organisées par les groupements territoriaux.
- Formations des Chefs de centre (parcours de formation de commandement et de management) :
- 2 formations composées chacune d'une session de 2 jours consécutifs et d'une session d'un jour complémentaire réalisée 6 mois plus tard.
- Cette formation à destination des chefs de centre se terminera par la remise officielle d'un diplôme.

Les objectifs sont de permettre aux chefs de centre de :

- Disposer de connaissances nécessaires au management de leur unité.
- Appréhender les méthodes de travail utiles dans leurs missions quotidiennes.
- Valoriser leur positionnement au sein des structures qu'ils commandent.
- Prévenir la survenue de risques psycho-sociaux.

Les chefs de centre qui suivront cette formation seront dispensés de la FMA chefs de centre et adjoint.

Le calendrier des formations départementales 2025 sera diffusé par semestre :

- 1^{er} semestre 2025 : septembre/octobre 2024 (Cf. Annexe 1).
- Second semestre 2025 : janvier/février 2025.

2. Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des centres de secours : (Cf. annexe 2)

3. Recrutement SPV

Comme en 2024, il est proposé d'organiser 4 sessions d'accueil (une par trimestre) pour le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Ces sessions sont programmées à minima 1 mois avant une formation SUAP, permettant ainsi un temps suffisant pour la réalisation de la FOAD, ainsi que la préparation en CIS (tutorat). Les recrutements sont quantifiés à environ 100 par an.

PARTIE 3

PROPOSITION DE CALENDRIER DES FORMATIONS DE SPECIALITÉS À DESTINATION DES SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES

Les formations de spécialités proposées ci-après permettent d'atteindre les effectifs opérationnels définis par le SDACR pour chaque équipe spécialisée.

➤ Conduite :

- Formation de 10 permis « C » (conducteurs de véhicules poids lourds).
- Formation de 10 permis « remorque » (remorque SR3, ERSI, GER).
- 6 formations COD 0.
- 2 formations COD 1 (conducteurs d'engins pompe, 20 stagiaires).
- 3 formations COD 2 (conducteurs hors-chemin, 27 stagiaires).
- 1 formation VLTT, pour les conducteurs n'ayant pas le permis PL et possédant une VLTT dans leurs centres ou pour les FDF 3.
- 5 formations FMPA COD 2 (50 stagiaires).
- 1 formation COD 6 (conducteurs de moyens aériens, 10 stagiaires).

➤ Feux de forêts :

- 1 formation FDF 1 (12 stagiaires).
- 1 formation FDF 2 (6 stagiaires).
- 2 formations FMPA FDF 1.
- 2 formations FMPA FDF 2.

➤ Secours nautiques :

- 1 formation primo intervenant.
- 2 FMPA primo intervenant (28 stagiaires).
- 11 stagiaires permis bateau (eaux intérieures).
- 1 formation COD 4 (12 stagiaires).
- 6 formations FMPA COD 4 (10 stagiaires).
- 1 formation COD 5 (4 stagiaires).
- 3 FMPA COD 5 (41 stagiaires).
- 1 présélection SAV (6 stagiaires).
- 1 test SAV (40 stagiaires).
- 1 formation SEV (6 stagiaires).
- 5 formations FMPA SAV (33 stagiaires).
- 3 formations FMPA SAV volante (15 stagiaires).
- 1 formation FMPA inondation, (12 stagiaires).
- 1 test SAL (12 stagiaires).
- 12 FMPA SAL (156 stagiaires).
- 1 présélection test zone (2 stagiaires).

➤ Risques chimiques :

- 1 formation RCH 1, intra SDIS 32 12 stagiaires.
- 2 stagiaires RCH 2.
- 3 FMPA RCH1/2 (36 stagiaires).

➤ NRBCe :

- 1 encadrant.
- 1 équipier (10 stagiaires).
- 2 FMPA (20 stagiaires).

➤ Dépol :

- FMPA dans les centres de secours.

➤ Risques radiologiques :

- 2 stagiaires RAD 1.
- 16 stagiaires FMPA RAD ½.

➤ USAR :

- 3 FMPA USAR 1.
- Participation exercice national USAR 3 / CYN 3.

➤ Equipe animalière :

- 1 formation FMPA animalier.

➤ Systèmes d'information et de communication :

- 1 chef de salle.
- 2 stagiaires OTAU OCO.
- 1 OTAU PC TAC.

- 1 FMA chef de salle.
- 1 FMA OTAU OCO.
- 1 FMA OTO PCT.

➤ Equipe cynotechnique :

- FMA 4x100h.
- TCO (contrôle opérationnel) 2x8h.

➤ Equipe télé pilotes drones :

- 6 FMPA.
- 1 FI (2 stagiaires).

➤ Encadrants des activités sportives :

- 2 FMPA EAP 1,2 (en intra, 1 par groupement).
- 1 FMPA EAP 2,3 tous les 3 ans (CNFPT).

➤ GRES :

- 1 formation équipier.
- 1 exercice.
- 4 FMPA.

➤ Formateurs :

- 1 stagiaire PAE FFPS.
- 1 formation PAE FPS (10 stagiaires).
- 10 FMPA PAE FPS.
- 1 FMPA PAE FFPS.
- 4 formations ACC PRO.
- 1 formation ACC PRO SDS.
- 1 formation FOR ACC.
- 1 formation COFOR (CNFPT).
- 1 formation COFOR FOAD APIS.

➤ Prévention :

- 1 FMPA PRV2 (2 stagiaires).
- 1 formation PRV 1 (7 stagiaires), via CNPT réflexion sur une organisation intra SDIS 32.
- 2 formations complémentaires ICPE (2 stagiaires).
- 3 formations recherche des causes d'incendies « RCCI » (3 stagiaires).

➤ Secours routier :

- 2 formations équipier SR.
- 2 formations chef d'agrès SR intégré.
- 20 FMPA SR.
- 1 FMPA formateur SR.
- 1 FMPA CT SR.

➤ JSP

- 1 formation « animateur de JSP ».
- 1 formation « responsable de section de JSP ».

➤ Photographes

- 1 formation « formation initiale des photographes », 5 à 10 stagiaires.
- 1 formation perfectionnement « photographie opérationnelle », 5 à 10 stagiaires.

➤ Incendie

- 1 formation de perfectionnement des formateurs incendie, (3 jours).
- 1 formation de formateur aux techniques d'auto sauvetage du sauveteur, (SDIS 16 – 2 stagiaires).
- 1 FMPA de 8h au plateau technique (pour les formateurs sur simulateur à feu réel et les formateurs GFI).
- 3 jours sur simulateur à feu réel (pour les formateurs).
- 3 FMPA incendie en centre de secours et/ou 3 jours de formation départementale.

LES ÉPREUVES SPORTIVES DÉPARTEMENTALES

Un cross départemental et un parcours sportif et épreuves athlétiques seront organisés en 2025 en fonction des dates des épreuves nationales.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 23 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du comité consultatif des SPV du SDIS du 23 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la proposition de calendrier des formations de l'année 2025 telle que présentée dans le rapport et ses annexes, dans l'attente du plan de formation triennal 2025-2027 qui sera présenté aux instances de fin d'année.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,

Bernard GENDRE



Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

ANNEXE 1

CALENDRIER DE FORMATION 1^{er} SEMESTRE 2025

**FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS
DES CENTRES DE SECOURS
2025 à 2027**

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS 2025 :

Volume horaire	Programme FMPA	Ressources pédagogiques
3h00	ICP + DIV (Epuisement / CO et Gaz / Animaux et hyménoptères)	
6h00	FMPA SAP	Programme FMPA SAP 2024
3h00	Manœuvres de secours routier Calage, gestion des portières, des coffres, des sièges et des banquettes Calage VL sur le côté, pavillon latéral	Programme FMAPA SR ou Lot abordage 2024 Pour les VTU : calage, gestion des vitrages, ouverture capots, coffres et portières.
6h00	Thèmes au choix du chef de centre (manœuvres d'ensemble sur feux d'habitation, de véhicules, ERP, Autres thèmes au choix du chef de centre selon les besoins locaux	Plan ETARE + manœuvre d'ensemble (INC, SAP, DIV, SR au choix de l'encadrement)
3h00	Utilisation du LSPCC : sauvetage par l'extérieur et manœuvre spécifique	GTO sauvetages et mises en sécurité
3h00	Engins spécialisés si le CIS n'en possède pas : révision SAP avec les moniteurs	A adapter en fonction du thème retenu
3h00	Incendie Partie 1	S2, S7 et S14
3h00	Incendie Partie 2	S5, S11 et S12
3h00	Incendie Partie 3	S21 et S10.2
3h00	Incendie Partie 4	2 séquences au choix du chef de centre + RETEX
Total= 36h00	* Les centres non équipés d'un VSR ou d'une RSR font intervenir celui intervenant habituellement avec eux et concentrent leur intervention sur les moyens dont est doté leur CIS (lot abordage). Le VSR ou RSR est armé par le centre support.	

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS 2026 :

Volume horaire	Programme FMPA	Ressources pédagogiques
3h00	ICP + DIV (Epuisement / CO et Gaz / Animaux et hyménoptère)	
6h00	FMPA SAP	Programme FMPA SAP 2025 selon programme DGSCGC
3h00	Manœuvres de secours routier VL sur le toit, gestion calage des portières, technique de la voile	Programme FMPA SR ou Lot abordage 2025 Pour les VTU : calage, gestion des vitrages, ouverture capots, coffres et portières.
6h00	Thèmes au choix du chef de centre (manœuvres d'ensemble sur feux d'habitation, de véhicules, ERP ,..... Autres thèmes au choix du chef de centre selon les besoins locaux	Plan ETARE
3h00	Utilisation du LSPCC : Progression sur un toit et Reconnaissance d'appartement	GTO sauvetages et mises en sécurité
3h00	Engins spécialisés si le CIS n'en possède pas : révision SAP avec les moniteurs	A adapter en fonction du thème retenu
3h00	Incendie Partie 1	S2.4, S13, S7 et S4
3h00	Incendie Partie 2	S6, S15 et S12
3h00	Incendie Partie 3	S20 et S10
3h00	Incendie Partie 4	2 séquences au choix du chef de centre + RETEX
Total= 36h00	* Les centres non équipés d'un VSR ou d'une RSR font intervenir celui intervenant habituellement avec eux et concentrent leur intervention sur les modules dont est doté leur CIS (lot abordage). Le VSR ou RSR est armé par le centre support.	

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS 2027 :

Volume horaire	Programme FMPPA	Ressources pédagogiques
3h00	ICP + DIV (Epuisement / CO et Gaz / Animaux et hyménoptère)	
6h00	FMPPA SAP	Programme FMPPA SAP 2026 selon programme DGSCGC
3h00	Manœuvres de secours routier Calage, gestion des sièges, technique de la baie latérale	Programme FMPPA SR ou Lot abordage 2026 Pour les VTU : calage, gestion des vitrages, ouverture capots, coffres et portières.
6h00	Thèmes au choix du chef de centre (manœuvres d'ensemble sur feux d'habitation, de véhicules, ERP ,..... Autres thèmes au choix du chef de centre selon les besoins locaux	Plan ETARE
3h00	Utilisation du LSPCC : Sauvetage en excavation	GTO sauvetages et mises en sécurité
3h00	Engins spécialisés si le CIS n'en possède pas : révision SAP avec les moniteurs	A adapter en fonction du thème retenu
3h00	Incendie Partie 1	S2.4, S1, S7 et S14
3h00	Incendie Partie 2	S5, S11 et S12
3h00	Incendie Partie 3	S21 et S10.2
3h00	Incendie Partie 4	2 séquences au choix du chef de centre + RETEX
Total= 36h00	* Les centres non équipés d'un VSR ou d'une RSR font intervenir celui intervenant habituellement avec eux et concentrent leur intervention sur les moyens dont est doté leur CIS (lot abordage). Le VSR ou RSR est armé par le centre support.	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

7 octobre 2024

DELIBERATION
D-SDIS32-24-043

RÉFORME DE MATÉRIELS

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Annexe : Tableau récapitulatif des matériels à réformer

Certains matériels propriétés du SDIS témoignent d'un très mauvais état général et ne sauraient être réparés compte tenu du coût prohibitif d'une remise en état.

Selon la procédure classique en la matière, il vous est proposé de vous prononcer sur leur mise à la réforme.

Selon l'état des matériels mis à la réforme, les options ci-dessous sont appliquées :

- mise en vente,
- destruction,
- attribution à titre gratuit à des associations caritatives.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir prendre connaissance des équipements considérés, listés en annexe du présent rapport.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlotte BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réforme des matériels listés en annexe ;
- **et AUTORISE** son président à procéder à la mise en vente des véhicules listés en annexe.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

LISTE DES MATERIELS PROPOSES A LA VENTE ET A LA REFORME

MATÉRIEL ROULANT										
Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	Montant d'achat	Observations	VNC
			Type	Marque	Immatriculation					
21561										
21561	MANS1952	1	EQUIPEMENT VSAV	RENAULT	4021 MN 32	2006	89 690	118 960,14 €	VENTE	0
	MANS192401	1	VSAV	RENAULT				34 851,00 €		0
21561	MANS01846	1	EQUIPEMENT VSAV	RENAULT	3419 MN 32	2005	135 135	120 198,00 €	VENTE	0
21561	MANS0185102	1	VSAV	RENAULT	3419 MN 32	2005		28 404,73 €		0
21561	MANS0185101	1	VSAV	RENAULT	3415 MN 32	2005	94 108	28 404,73 €	VENTE	0
21561	20103429	1	VSAV	RENAULT	BK 438 RP	2011	135 399	32 423,56 €	VENTE	2164,9
	20113538	1						42 902,91 €	VENTE	5722,91
21561	MANS 2136	1	VTP	RENAULT	733 MQ 32	2007	142 404	19 400,00 €	VENTE	0
21561	MANS140501	1	CHASSIS CCR	RENAULT	GH-494-GE	2001	19 669	76 549,02 €	VENTE	0
	MANS140502	1	EQUIPEMENT CCR	SIDES		2001		49 137,67 €		0
TOTAL 21561						551 231,76 €				
2182										
2182	20113641	1	VL	RENAULT	BR 950 ZW	2011	282 541	14 530,00 €	VENTE	0
2182	MANS01811	1	VL	RENAULT	5664 MK 32	2005	163 737	13 139,60 €	VENTE	0
2182	20113562	1	VL	RENAULT	BM 690 LL	2011	250 613	7 900,00 €	VENTE	0
2182	MANS2491	1	VL	RENAULT	8455 MR 32	2008	251 570	11 523,91 €	VENTE	0
TOTAL 2182						47 093,51 €				
TOTAL GENERAL MATERIEL ROULANT						598 325,27 €				
MATÉRIEL MÉDICAL										
Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Montant d'achat	Observations	VNC	
			Type	Marque	Numéro de série					
2188										
2188	20-05SSSM-2188-0039	1	2 DSA multiparamétrique	SCHILLER	SN 128969001207 SN 128995000135	2020	30 748,20	REFORME	18452,2	
2188	21-05SS-0258	1	DSA multiparamétrique	SCHILLER	SN 128960002918	2021	20 353,02	REFORME	14248,02	
TOTAL 2188						51 101,22 €				
TOTAL GENERAL MATERIEL MÉDICAL						649 426,49 €				

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

7 octobre 2024

**DELIBERATION
D-SDIS32-24-044**

MISE A DISPOSITION D'UN OFFICIER SPP

**RELATIVE A LA MUTUALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA MIGRATION
DES SDIS 32 ET 47 SUR LE SYSTÈME DE GESTION OPÉRATIONNEL NEXSIS 18-112**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1^{er} mars 2022 ;
Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui demeurent applicables après le 1^{er} mars 2022 ;
Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu le décret 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers.

L'Agence du Numérique et de la Sécurité Civile est en charge de développer NexSIS 18-112, le système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours. Ce programme a été défini par le décret n° 2019-19 du 9 janvier 2019, porté par le Ministère de l'Intérieur, en accord avec les institutions représentant les services d'incendie et de secours.

Grâce à une meilleure prise en compte de l'utilisation des nouveaux outils de communication par la population, NexSIS 18-112 permettra une interaction plus forte entre les services de secours et les citoyens, eux-mêmes acteurs du secours.

NexSIS 18-112 permettra d'apporter une interopérabilité entre les différents services de sécurité et de secours, en permettant le partage d'informations grâce à un système de gestion des alertes multi-métiers (112).

Le système vise également à améliorer l'entraide entre services d'incendie et de secours, notamment en cas de flux importants d'activités, de perte d'une plateforme de traitement, ou de besoin de renforts avec transmission automatique des données.

C'est notamment le cas des SDIS du Gers et de Lot-et-Garonne qui, par voie conventionnelle depuis plus de 10 ans, s'assurent mutuellement le secours de leur plateforme de réception des appels d'urgence 15/18/112.

La migration vers NexSIS 18-112, prévue pour début 2026, nécessite un travail important de coordination et de pilotage afin d'une part de préparer les différentes bases de données et d'autre part d'assurer le déploiement de la solution au sein du CTA-CODIS et des centres de secours. Ce projet s'ajoutant à celui de la nouvelle plateforme commune 15-18-112, le SDIS du Gers souhaite pouvoir disposer d'un chargé de mission dédié au pilotage du projet NexSIS 18-112.

Ainsi, dans la logique de mutualisation initiée depuis 10 ans avec le SDIS de Lot-et-Garonne, les deux SDIS s'entendent afin de mutualiser un poste de chargé de mission. La mission s'entend par le pilotage de la mise en service totale et opérationnelle du logiciel NexSIS 18-112 au sein des deux établissements.

Cette mission débutera le 1^{er} janvier 2025 et pourrait s’achever le 30 juin 2026 par la mise en œuvre totale et opérationnelle de NexSIS 18-112 au sein des deux établissements.

On entend par migration totale et opérationnelle, un fonctionnement en mode nominal avec le décommissionnement partiel ou total du logiciel START V4 dans les deux SDIS.

Pour ce faire, un cadre du niveau de commandant de sapeur-pompier professionnel, affecté au sein du SDIS de Lot-et-Garonne sera mis à disposition à 50 % de son temps de travail au profit du SDIS du Gers à compter du 01 janvier 2025 et ce durant une période de 18 mois.

Parallèlement à la mise en œuvre de NexSIS 18-112, le SDIS du Gers intégrera sur la nouvelle plateforme 15-18-112 le nouveau réseau radio du futur (RRF). Par courrier en date du 21 août 2024 l’agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOS) a confirmé la possibilité pour le SDIS 32 d’utiliser ce réseau à partir d’octobre 2025.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d’incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d’administration du Service départemental d’incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

- Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
- Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
- Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,
- Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,
- Madame Françoise CASALE**, conseillère départementale,
- Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,
- Monsieur Camille BONNE**, conseiller départemental, membre suppléant,
- Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental,
- Madame Charlette BOUE**, conseillère départementale, membre suppléant,
- Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,
- Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,
- Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
- Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,
- Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d’Astarac en Gascogne.

Étaient excusé.es :

- Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
- Monsieur Jean-Pierre COT**, conseiller départemental,
- Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,
- Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,
- Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,
- Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,
- Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,
- Monsieur Francis IDRAC**, maire de L’Isle-Jourdain,
- Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,
- Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 23 septembre 2024 ;
VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;
SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;
CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels telle que définie dans le rapport ;
- **et AUTORISE** son président à signer la convention de mutualisation jointe en annexe.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



Convention d'engagement relative à la mutualisation des travaux dans le cadre de la migration des Services départementaux d'incendie et de secours du Gers et de Lot-et-Garonne sur le Système de Gestion Opérationnel NexSIS 18-112 et relative à la mise à disposition d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels

Préambule

L'Agence du Numérique et de la Sécurité Civile est en charge de développer NexSIS 18-112, le système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours. Ce programme a été défini par le décret n° 2019-19 du 9 janvier 2019, porté par le Ministère de l'Intérieur, en accord avec les institutions représentant les services d'incendie et de secours.

Grâce à une meilleure prise en compte de l'utilisation des nouveaux outils de communication par la population, NexSIS 18-112 permettra une interaction plus forte entre les services de secours et les citoyens, eux-mêmes acteurs du secours.

En effet, le système permettra un traitement unifié des flux multicanaux d'information. Aux flux téléphoniques traditionnels pourront être additionnées des données générées par des applications smartphones, des SMS, des appels eCall, ou encore des informations issues des réseaux sociaux.

Il sera notamment possible pour les citoyens de transmettre des photos et des vidéos aux services de secours lors d'un appel d'urgence. L'AML (*Advanced Mobile Location*), intégrée nativement à NexSIS 18-112, permettra de géolocaliser le citoyen durant une communication d'urgence réalisée au moyen d'un smartphone (<https://ansc.interieur.gouv.fr/aml/>).

NexSIS 18-112 permettra d'apporter une interopérabilité entre les différents services de sécurité et de secours, en permettant le partage d'informations grâce à un système de gestion des alertes multi-métiers (112).

Le système vise également à améliorer l'entraide entre services d'incendie et de secours, notamment en cas de flux importants d'activités, de perte d'une plateforme de traitement, ou de besoin de renforts avec transmission automatique des données.

C'est notamment le cas des SDIS du Gers et de Lot-et-Garonne qui, par voie conventionnelle depuis plus de 10 ans, s'assurent mutuellement le secours de leur plateforme de réception des appels d'urgence 15/18/112.

Outre le gain opérationnel majeur, NexSIS 18-112 permettra d'offrir des conditions économiques et organisationnelles plus avantageuses que l'existant pour l'ensemble des services d'incendie et de secours grâce aux effets de mutualisation et de massification des achats.

Tous ces services se déploient notamment au travers de la mise en œuvre des différentes briques du système NexSIS 18-112, que sont le système de gestion des alertes (SGA), le système de gestion des opérations (SGO), le système de gestion des échanges (SGE) ainsi que le système de gestion des crises (SGC). La plateforme intégrera également un outil de visualisation et de requête cartographique partageable et adapté à l'échelon local. Celui-ci sera alimenté par des données géographiques nationales et des données spécifiques aux services d'incendie et de secours.

Le système de gestion des informations (SGI), véritable info-centre partagé des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile, contribuera à la mise à disposition rapide de synthèses, statistiques et formulaires pour les activités de suivi et des gestion liés aux activités de secours et de lutte contre les sinistres.

- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1^{er} mars 2022 ;
- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 après le 1^{er} mars 2022 ;
- Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu le décret 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers ;

Ceci étant dit,

entre le Service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne,
représenté par la présidente de son Conseil d'Administration,
Madame Sophie BORDERIE,

d'une part,

entre le Service départemental d'incendie et de secours du Gers,
représenté par le président de son Conseil d'Administration,
Monsieur Bernard GENDRE,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'acter les engagements financiers et organisationnels entre les deux parties dans le cadre de la migration sur le logiciel NEXSIS 18-112.

Article 2 : Engagements financiers entre les deux parties

Les deux parties s'entendent afin de mutualiser un poste de chargé de mission. La mission s'entend par le pilotage de la mise en service totale et opérationnelle du logiciel NEXSIS 18-112 au sein des deux établissements.

Cette mission débutera le 01 janvier 2025 et pourrait s'achever le 30 juin 2026 par la mise en œuvre totale et opérationnelle de NEXSIS 18-112 au sein des deux établissements. On entend par migration totale et opérationnelle, un fonctionnement en mode nominal avec le décommissionnement partiel ou total du logiciel START V4 dans les deux SDIS.

Pour ce faire, un cadre du niveau de commandant de sapeur-pompier professionnel, affecté au sein du SDIS de Lot-et-Garonne sera mis à disposition à 50 % de son temps de travail au profit du SDIS du Gers à compter du 01 janvier 2025 et ce durant une période de 18 mois.

Article 3 : Agent mis à disposition

Le service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne met à disposition du service départemental d'incendie et de secours du Gers, le commandant de sapeur-pompier professionnel Thierry COUFFINAL.

Article 4 : Nature des activités exercées

Le commandant Thierry COUFFINAL sera chargé de conduire la mission NEXSIS 18-112 conformément à l'article 1.

Article 5 : Conditions d'application de la convention

Cette convention de mise à disposition s'applique du 01 janvier 2025 au 30 juin 2026. Elle pourra être prorogée par période de 3 mois à compter de cette même date si la mission venait à être décalée dans le temps en fonction de contraintes exogènes ou endogènes majeures.

Article 6 : Conditions d'emploi

La durée de travail hebdomadaire du commandant Thierry COUFFINAL et son régime de congés sont ceux des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, affecté dans un Service départemental d'incendie et de secours.

Les deux SDIS s'engagent à organiser le temps de travail de l'agent chargé de mission d'un commun accord afin de lui permettre de suivre la migration du logiciel NEXSIS 18-112 au sein des deux structures.

L'agent pourra télétravailler depuis les locaux du SDIS de Lot-et-Garonne lorsqu'il se trouve dans sa période de mise à disposition du SDIS du Gers et durant ses périodes d'astreinte au titre du SDIS de Lot-et-Garonne.

L'agent devra être présent a minima 1 jour par semaine au sein des locaux du SDIS du Gers, sauf lors de ses périodes d'astreinte. Durant ces dernières, il pourra néanmoins se rendre disponible en cas de nécessité, à sa demande ou à celle de la direction du SDIS du Gers. Il devra alors trouver un remplaçant durant son indisponibilité d'astreinte.

Les droits à congés de l'agent seront gérés par le SDIS de Lot-et-Garonne.

Son temps de travail restant sera effectué dans les locaux du SDIS de Lot-et-Garonne.

Le service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne continue d'assurer la gestion administrative du commandant Thierry COUFFINAL (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, compte personnel de formation, discipline, etc.).

Aucun remplacement ne sera prévu en cas d'absence temporaire de l'agent mis à disposition.

Article 7 : Rémunération

A/ éléments de rémunération versés à l'agent par le SDIS DE LOT-ET-GARONNE et remboursés par le SDIS du Gers

Le service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne verse à l'intéressé les éléments de rémunération suivants et dans la limite de ce qu'il percevait avant sa mise à disposition :

- La rémunération correspondant au traitement indiciaire de la grille statutaire de son grade ;
- Les charges sociales afférentes ;
- Le supplément familial de traitement ;
- Les indemnités de spécialités ;
- L'indemnité de logement ;
- L'indemnité de feu ;
- Les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires ;
- L'indemnité de responsabilité correspondant à l'équivalence d'emploi définie dans la décision visée à l'article 4, soit un cadre chargé de mission ;
- Les indemnités spécifiques instaurées par le SDIS (prime annuelle) ;
- L'indemnité compensatrice CSG ;

- L'indemnité transfert prime/point ;
- L'indemnité d'éloignement ;
- L'indemnité de résidence ;
- La GIPA ;
- Le coût de l'habillement professionnel ;
- La participation de l'employeur à la protection sociale ;
- Les cotisations à un organisme d'Action Sociale (CNAS).
- Toute autre indemnité réglementaire servie au cours de l'exécution de la présente convention.

Le SDIS du Gers rembourse trimestriellement au service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne, au prorata du temps de mise à disposition, les frais précédemment exposés auxquels viennent s'ajouter, les frais de mission du commandant Thierry Couffinal.

Ce prorata est de 50 %.

Les demandes de remboursement sont envoyées par le SDIS de Lot-et-Garonne, au titre d'un trimestre civil, à l'adresse mail suivante : service.finances@sdis32.fr avec copie à sandrine.melet@sdis32.fr.

Le dossier comptable produit à l'appui de chacune de ces demandes comprend :

- Un état liquidatif des dépenses à rembourser, détaillées mois par mois,
- Un titre de recette exécutoire ;
- Toutes pièces justificatives utiles (bulletins de salaire notamment)

Article 8 : Modalités de contrôle et d'évaluation des activités de l'agent mis à disposition

Suite à l'entretien individuel du commandant Thierry COUFFINAL avec son responsable hiérarchique, le SDIS du Gers transmet un rapport annuel d'activité au service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne. Un exemplaire de ce rapport est communiqué à l'intéressé.

Le service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne établit l'évaluation professionnelle de l'agent en prenant en compte les éléments inscrits dans le rapport d'activité et les observations de l'intéressé le cas échéant.

En application des dispositions de l'article 7 du décret 2008-580 précité, l'autorité d'origine ayant pouvoir de nomination exerce le pouvoir disciplinaire. Elle peut être saisie par l'administration d'accueil.

Article 9 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition du commandant Thierry COUFFINAL peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, à la demande :

- Du service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne ;
- Du service départemental d'incendie et de secours du Gers ;
- Du commandant Thierry COUFFINAL.

Le préavis est de trois mois.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-580 précité, en cas de faute disciplinaire, la fin de la mise à disposition peut être décidée sans préavis et d'un commun accord, entre les deux administrations.

Au terme de la mise à disposition, le commandant Thierry COUFFINAL est en emploi équivalent à son grade, à savoir chef de groupement ou équivalent au sein du Service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne.

Article 10 : Recours

Les parties s'engagent à s'entendre entre elles à l'amiable afin de régler tout litige. Dans le cas contraire, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relève du tribunal administratif territorialement compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 11 : Dispositions finales

Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers et le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention et du suivi de son exécution.

Fait à Foulayronnes, le

La présidente du SDIS de
Lot-et-Garonne

L'agent

Le président du SDIS du Gers

Madame Sophie BORDERIE

Commandant Thierry
COUFFINAL

Monsieur Bernard GENDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

7 octobre 2024

DELIBERATION
D-SDIS32-24-045

REMISE DES LABELS EMPLOYEURS

ANNEE 2024

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le ministère de l'intérieur et des Outre-mer, au vu des difficultés trop souvent rencontrées par les sapeurs-pompiers volontaires pour concilier leurs missions avec leur vie professionnelle, et suite aux propositions faites par un groupe de travail national, a instauré le label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers » destiné à valoriser les employeurs publics ou privés qui font un effort particulier dans le domaine de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Conformément à :

- La Circulaire du 19 juillet 2006 relatif au label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers » ;
- La Délibération du CASDIS n°2009-43 du 6 juillet 2009 « Mise en place du label Employeur partenaires des sapeurs-pompiers » ;
- La Délibération du CASDIS D-SDIS32-15-065 du 11 décembre 2015 « Création du diplôme Organisme partenaire » ;
- Au Décret n° 2022-1116 du 4 août 2022 fixant les conditions d'attribution du label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers » ;
- La Délibération du CASDIS D-SDIS32-23-042 du 9 octobre 2023 « Labels employeurs partenaires des sapeurs-pompiers – Mise à jour des critères d'attribution ».

Dans le cadre des visites des centres d'incendie et de secours par le service de la promotion du volontariat, les chefs de centre sont consultés afin de « détecter » les employeurs méritants, puis le service de la promotion du volontariat procède à la notation des employeurs suivant la grille de notation en vigueur.

Le classement des employeurs éligibles pour l'année 2024, répondant aux modalités d'attribution, pour le *Label employeur* et l'*Organisme partenaire* est présenté en annexe du présent rapport.

Lundi sept octobre deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, maire de Gondrin, 2^{ème} vice-président,
Madame Hélène ROZIS LE BRETON, conseillère départementale, 3^{ème} vice-présidente,

Monsieur Philippe BRET, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Gérard CASTET, conseiller départemental,
Monsieur Camille BONNE, conseiller départemental, membre suppléant,
Monsieur Francis LARROQUE, conseiller départemental,
Madame Charlette BOUE, conseillère départementale, membre suppléant,
Madame Chantal SARNIGUET, conseillère départementale, membre suppléant,
Monsieur Benoît DESENLIS, maire de Roquebrune,
Monsieur René CASTETS, maire délégué de Canet – commune de Riscle,
Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire de Fleurance,
Monsieur Patrick FANTON, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Étaient excusés :

Madame Lydie TOISON, conseillère départementale, 1^{ère} vice-présidente,
Monsieur Jean-Pierre COT, conseiller départemental,
Madame Charline DUMONT, conseillère départementale,
Madame Patricia ESPERON, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental,
Madame Céline SALLES, conseillère départementale,
Madame Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale,
Monsieur Francis IDRAC, maire de L'Isle-Jourdain,
Monsieur François RIVIÈRE, président de la CC Val de Gers,
Monsieur Maurice BOISON, président de la CC Ténarèze.

Nombre de votants :	14
Voix « pour » :	14
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis favorable du comité consultatif des SPV du SDIS du 23 septembre 2024 ;
VU l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 24 septembre 2024 ;
SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental ;
CONSIDÉRANT le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le classement des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de l'attribution du Label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » et du diplôme « Organisme partenaire du SDIS 32 » pour l'année 2024, tel que présenté dans la liste annexée.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 14 octobre 2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 14 octobre 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



	Label(s) employeur(s) partenaire(s)
	Organisme(s) partenaire(s)
	Organisme(s) partenaire(s) privilégié(s) pour disponibilité SPV
	Organisme(s) partenaire(s) privilégié(s) pour mécénat et autres partenariats

CLASSEMENT
*Label "Employeur partenaire des sapeurs-pompiers" et
du Diplôme "Organisme partenaire du SDIS 32"*
ANNÉE 2024

Groupe ment(s)	Réciplendaire(s)	Nombre de points
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE TENAREZE CIS CASTERA-VERDUZAN	TABAC PRESSE DENS - CASTERA VERDUZAN	68
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE ARMAGNAC CIS CAZAUBON	CHATEAU BELLEVUE - CAZAUBON	64
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE LOMAGNE CIS MAUVEZIN	SICTOM EST - MAUVEZIN	64
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE LOMAGNE CIS COLOGNE	LE TEMPS D'UN VOYAGE - COLOGNE	60
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE LOMAGNE CIS SAINT-CLAR	ARRATS AUTO SERVICE - MAUVEZIN	60
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE LOMAGNE CIS SAINT-CLAR	CENTRE DU SARTHE MAISON D'ENFANCE - MAGNAS	60
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE ARMAGNAC ADOUR CIS AIGNAN	COLAS FRANCE - ETS DU GERS	60
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE LOMAGNE CIS FLEURANCE	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L AEROPORT D AUCH	52
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE TENAREZE CIS COURRENSAN	COMMUNE ROQUES	52
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE ARMAGNAC CIS LE HOUGA	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCogne - AUCH & SAMATAN	52
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE ARMAGNAC CIS CASTELNAU-D'AUZAN	ETABLISSEMENT JELD-WEN	52
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE ASTARAC CIS MIRANDE	CENTRE HOSPITALIER - MIRANDE	52
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE SAVE GASCogne CIS ISLE-JOURDAIN	COMMUNE L'ISLE JOURDAIN	52
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE SAVE GASCogne CIS ISLE-JOURDAIN	Collège Françoise Héritier (Conseil Départemental du Gers)	52
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE SAVE GASCogne CIS ISLE-JOURDAIN	COMMUNE BLAGNAC	52
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE ARMAGNAC ADOUR CIS AIGNAN	COMMUNE AIGNAN	52
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE SAVE GASCogne CIS GIMONT	TEMPO ONE - TRANSPORTS FLORCZAK - GIMONT	52
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE SAVE GASCogne CIS AUCH	SAS CAMOZZI MATERIAUX	52
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE TENAREZE CIS JEGUN	DDFIP 32 - DIRECTION DEPART FINANCES PUBLIQUES	48
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE ARMAGNAC ADOUR CIS BARCELO NNE DU GERS	PUCHOUAU PERE ET FILS SARL - BARCELO NNE DU GERS	24
GROUPEMENT SUD COMPAGNIE ARMAGNAC ADOUR CIS RISCLE	LE BARON CHAUDRONNERIE - RISCLE	24
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE ARMAGNAC CIS CASTELNAU-D'AUZAN	LA COMTESSE AUZANAISE	24
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE TENAREZE CIS JEGUN	ENTREPRISE DE CHARPENTE EURL MOTHE - JEGUN	24
GROUPEMENT NORD COMPAGNIE TENAREZE CIS LA ROMIEU	GAEC DE LA GUILLAUMERE - BERRAC	24
GROUPEMENT NORD Proposition CIS GONDRIN	KUTCHUKIAN Grégoire	Disponibilité SPV SDIS31 Hors convention SDIS32
GROUPEMENT NORD Proposition CIS CONDOM	Clinique Vétérinaire De La Bouquerie	Partenariat/ Mécénat
Direction	Danone - Villecomtal sur Arros	Partenariat/ Mécénat
Direction	Service de Remplacement du Gers	Partenariat/ Mécénat



**SDIS
32**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

COMMUNICATION N° 1

POINT D'ÉTAPE : PLAN PLURIANNUEL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT

2024-2025-2026

L'année 2024 est marquée par les débuts de la mise en place des travaux relatifs au plan pluriannuel de promotion du volontariat (PPPV) 2024-2025-2026.

Ce plan, validé par le CASDIS lors de sa séance du 14 décembre 2023, a été présenté comme un document évolutif.

Dans le cadre de cette évolutivité et afin d'assurer un bon suivi de la mise en œuvre des diverses orientations issues du plan, le service de la promotion du volontariat a proposé de s'appuyer sur le comité de soutien au volontariat.

Afin de rendre ce comité le plus représentatif possible du volontariat au sein du SDIS, il a été élargi pour inclure désormais quatre membres du CCDSPV. De plus, un appel à candidatures a été lancé pour garantir que chaque tranche d'âge soit représentée au sein de ce comité.

Intégré dans le logiciel de suivi des actions du SDIS (ID HALL), vous trouverez en pièce jointe le bilan de la mise en œuvre.

Ce bilan sera réactualisé et présenté lors de chaque réunion du CCDSPV.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de cette communication et son annexe.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

1 - Réviser les procédures de recrutement

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID406

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (35%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat + Recruter
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires reste un sujet majeur compte tenu du turn-over des engagements.

Description de l'initiative

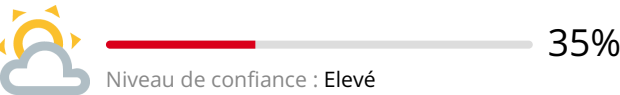
Réviser ou mettre en oeuvre des procédures visant à faciliter le recrutement de SPV

Résultats attendus

Simplification, adaptation et mise à jour de procédures

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Mettre à jour le Guide du recrutement

 **Rencontre avec les chefs de service et chefs de Grpt : définition des mises à jour**

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2025
Date de fin : 28 févr. 2025
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 **Mise à jour par le service promotion du volontariat**

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 mars 2025
Date de fin : 31 mars 2025
Niveau de confiance : Elevé

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



1 - Réviser les procédures de recrutement (ID406)

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024



Validation par la direction

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 14 avr. 2025

Date de fin : 30 avr. 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024



Présentation en instances

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 15 avr. 2025

Date de fin : 30 juin 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024



Communication du guide

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 août 2025

Date de fin : 30 sept. 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024



Mettre à jour la procédure de recrutement S.P.V.



Adapter les procédures

100%

Responsable : Christophe CLAVERIE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024



Organisation d'une séquence de travail avec les diverses parties prenantes

100%

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 janv. 2024

Dernière mise à jour de l'avancement : 19 juil. 2024



Réétudier les quotas de recrutement

100%

Responsable : Christophe CLAVERIE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 juil. 2024

Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024



Mener une nouvelle étude sur la procédure de recrutement en intégrant les nouveautés proposées par la société ENYOKO

50%

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 juin 2024

Date de fin : 30 oct. 2024

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



1 - Réviser les procédures de recrutement (ID406)

Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024

Simplifier les procédures

Mener une réflexion sur la fourniture d'une attestation de nage en interne 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 oct. 2024
Date de fin : 31 juil. 2025
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

2 - Maintenir et développer le relationnel avec la population

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID407

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (11%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat + Recruter
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires reste un sujet majeur compte tenu du turn-over des engagements.

Description de l'initiative

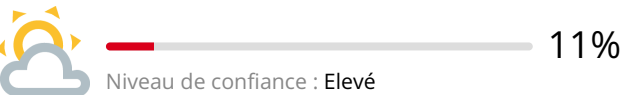
Faire connaître le SDIS de la population gersoise est de nature à susciter des vocations.

Résultats attendus

Mise en œuvre de campagnes de recrutement et de séquences ouvertes au public.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Plan d'action

Maintenir les campagnes de recrutement

 **Mise en œuvre de campagnes ponctuelles en fonction des besoins et actualités**  16%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Très élevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

 **Réaliser au moins 5 campagnes de recrutement par groupement territorial et par an**  16%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



2 - Maintenir et développer le relationnel avec la population (ID407)

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Très élevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Etudier et mettre en oeuvre des campagnes ponctuelles de recrutement par bassin de vie et/ou d'emploi 0%

Associé à Jérémie VOLPATO

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 mars 2025

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Mettre en place des séquences d'échanges avec la population

Permettre la réalisation de démonstrations publiques (soutien logistique auprès des CIS souhaitant les mettre en place) 16%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Permettre la réalisation de portes ouvertes (soutien logistique auprès des CIS souhaitant les mettre en place) 16%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Très élevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Créer un cadre pour la mise en place d'actions de type Vis ma Vie 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 nov. 2024

Date de fin : 31 déc. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

3 - Maintenir et développer le relationnel avec les employeurs

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID408

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (6%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat + Recruter
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires reste un sujet majeur compte tenu du turn-over des engagements.

Description de l'initiative

Renforcer les relations avec les employeurs de sorte à faciliter le recrutement de SPV.

Résultats attendus

Mise en œuvre de séquences ouvertes aux employeurs.
Permettre la reconnaissance des fonctions de SPV auprès des employeurs.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Plan d'action

Mettre en place des séquences d'échanges avec les employeurs

-  **Permettre la réalisation de démonstrations au sein des entreprises ou structures**  16%
- Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024
-  **Permettre la réalisation de portes ouvertes dédiées aux employeurs (petits déjeuners employeurs, ...)**  0%

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



3 - Maintenir et développer le relationnel avec les employeurs (ID408)

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Créer un cadre pour la mise en place d'actions de type Vis ma Vie 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 nov. 2024
Date de fin : 31 déc. 2025
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Améliorer la reconnaissance

Valoriser la fonction de SPV auprès des entreprises et employeurs non conventionnés 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2025
Date de fin : 31 déc. 2025
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Instaurer un partenariat gagnant-gagnant

Maintenir et développer les formations au bénéfice des employeurs (réf. Catalogue Avantages Club Employeur) 16%

Responsable : Guy CAVILLON
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

4 - Partager les bonnes pratiques

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID409

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (6%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE

Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique

Typologies : Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat + Recruter

Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Faire connaître le SDIS de la population gersoise est de nature à susciter des vocations.

Description de l'initiative

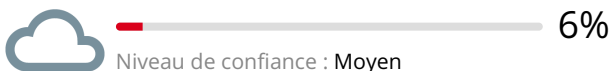
Mettre à profit les diverses rencontres et réunions pour échanger sur la situation du volontariat et partager les bonnes pratiques.

Résultats attendus

Mise en œuvre de temps d'échange et de travail.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Plan d'action

Comité de soutien

 **Organiser des rencontres trimestrielles ayant notamment pour but de s'assurer du déploiement du PPPV**  10%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024

 **Intégrer au Comité de Soutien du Volontariat des représentants des diverses tranches d'âge.**  15%

Sondage auprès du CCDSPV et Comité de Soutien du Volontariat (CSV) pour définir 4 SPV âgés de 16 à 25 ans :

1ère étape : création d'une newsletter d'appel à candidature - juillet 2024

2ème étape : éditer une pyramide des ages du CSV afin de déterminer les besoins ;

3ème étape : Réception des candidatures par le service Promotion du volontariat ;

4ème étape : Présentation des candidatures aux membres du CSV pour choix des candidats 14 octobre 2024

5ème étape : information aux personnes retenues et convocations à la prochaine réunion 30/10/2024

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 31 oct. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Travaux et échanges des chefs de centre et adjoints

Créer un groupe de travail (atelier d'intelligence collective) dans le cadre des réunions chefs de centres mise en place par les Groupements Territoriaux

0%

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Bas

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Intervention d'un chef de centre et/ou d'un membre du CSV lors des FMA Cdc avec présentation d'une bonne pratique de promotion du volontariat spécifique

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Bas

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

5 - Conduire des travaux visant à créer des conditions favorables au recrutement de S.P.V.

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID410

📋 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (2%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat + Recruter
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

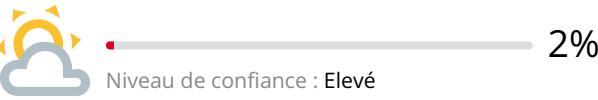
Le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires reste un sujet majeur compte tenu du turn-over des engagements.

Résultats attendus

Etudier toutes les pistes permettant de favoriser le recrutements de SPV (JSP, valorisation, Vie en CIS, Famille,...)

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Plan d'action

☁ JSP

 **Mener des réflexions sur le dossier JSP**

0%

En appui de Thierry DELHOSTE

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2025

Date de fin : 31 déc. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

☁ Valorisation

 **Mener des réflexions sur les différentes valorisations possibles (Actifs, ASPR, ...)**

0%

Action à mener dans le cadre des assises

Responsable : Ramsès MASSOUDI

Date de début : 1 juil. 2024
Date de fin : 30 nov. 2024
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Etude complémentaire aux réflexions des assises

0%

En appui de Guillaume PUJOL
Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 déc. 2024
Date de fin : 1 déc. 2024
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Créer un dispositif de valorisation/intéressement des S.P.V. qui induisent des recrutements

0%

Responsable : Jean-Michel BELLOCQ
Date de début : 1 janv. 2026
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Bas
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Vie en CIS

Poursuivre l'adaptation des locaux des CIS à la mixité

16%

Responsable : Jean-Pierre LABORDE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024

Comment rendre le CIS plus attractif ?

0%

Mission dans le cadre des assises
Responsable : Jean-Christophe FERRER
Date de début : 1 juil. 2024
Date de fin : 30 nov. 2024
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Conduire une réflexion sur le renforcement de la collaboration entre amicale et le CIS ainsi qu'entre amicale et S.D.I.S.

0%

Mission dans le cadre des assises
Responsable : Jean-Christophe FERRER
Date de début : 1 juil. 2024
Date de fin : 30 nov. 2024
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Familles

Intégrer davantage la famille dans l'engagement.

0%

Mission dans le cadre des assises du volontariat confiée à Jean-Pierre PONTONI - Adjoint : Cne Patrick BIFFI

Responsable : Patrick BIFFI

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 30 nov. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

Ouvrir la caserne aux familles

0%

Mission dans le cadre des assises du volontariat confiée à Jean-Pierre PONTONI - Adjoint : Cne Patrick BIFFI

Responsable : Patrick BIFFI

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 30 nov. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 6 août 2024

1 - Mettre en oeuvre des actions permettant de consolider la relation de confiance entre les employeurs et le S.D.I.S.

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID400

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (3%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE

Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique

Typologies : Pérenniser + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat

Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Si le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires est nécessaire pour faire face aux départs, il est autant important de s'attacher à sa pérennisation.

Description de l'initiative

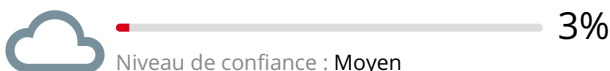
Réviser la convention employeur et communiquer sur les dispositifs mise en œuvre afin de renforcer la relation de confiance avec les employeurs.

Résultats attendus

Meilleure communication et renforcement du relationnel avec les employeurs.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Conventions

 **Créer une annexe « Déclaration sur l'honneur du SPV » (se déclarer « disponibilité employeur » sur mySTART)**  0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 31 déc. 2024

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 7 août 2024

Poursuivre l'implication des groupements territoriaux dans les rencontres employeurs et les signatures officielles de conventions de disponibilité SP

 16%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 31 déc. 2024

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 7 août 2024

Commentaire d'avancement : Une clarification des missions de chacun est nécessaire et sera abordé à l'occasion de la réunion du 7 octobre

Communication

Poursuivre la communication des statistiques (mensuelles ou annuelles) pour chaque employeur conventionné

 16%

Responsable : Anne LARCHER

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Dernière mise à jour de l'avancement : 19 juil. 2024

Commentaire d'avancement : Chaque employeur en ayant fait la demande reçoit un état récapitulatif des heures d'interventions réalisées pendant temps de travail de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

Expliquer et encourager l'utilisation du statut « disponible employeur » sur mySTART aux SPV et à leurs employeurs (via confirmation mail mise en place de conv°

 0%

étape 1 : information collective (newsletter)

étape 2 : sensibilisation ciblée (avec appui Anne LARCHER et Frédéric FURON)

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Systématiser un courrier de remerciement type adressé aux employeurs de SPV à l'occasion d'interventions de grande envergure.

 0%

Idée : créer une requête mettant en exergue les interventions de plus de 5 heures des SPV.

Responsable : Anne LARCHER

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Création d'une newsletter annuelle mettant en avant les avantages employeurs.

 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 nov. 2024

Date de fin : 31 déc. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mise en place d'une soirée Dispositifs employeurs dans un CIS TEST comprenant un point sur les conventions et autres modalités relatives au partenariat 0%

Avec l'appui de Jérémie VOLPATO.

Mise en place d'une soirée Dispositifs employeurs dans un CIS TEST comprenant un point sur les conventions et autres modalités relatives au partenariat avec les employeurs de SPV. (échelon Cie)

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 déc. 2025

Date de fin : 1 juin 2026

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mener une réflexion sur la capacité à informer automatiquement les employeurs de la sollicitation de leur S.P.V. (lorsque le S.P.V. est sur temps de travail) 0%

Voir faisabilité technique pour SMS automatique d'information aux employeurs

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2026

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Bas

Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024

RETEX sur l'expérience soirée employeur 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juin 2026

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mise en œuvre régulière de soirées dispositif employeurs (si RETEX positif) 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2026

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

2 - Mener des réflexions et études visant à mieux connaître les SPV ainsi que leurs besoins

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID399

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (47%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Pérenniser + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Si le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires est nécessaire pour faire face aux départs, il est autant important de s'attacher à sa pérennisation.

Description de l'initiative

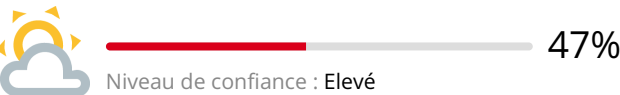
Mener des réflexions et études

Résultats attendus

Meilleure connaissance des problématiques que rencontrent les employeurs.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Assises

-  **Créer les assises du volontariat** 100%
Responsable : Gilles VIRIGLIO
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 13 oct. 2024
Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024
-  **Intégrer les orientations issues des travaux des assises au PPPV** 0%
Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 14 oct. 2024
Date de fin : 31 déc. 2024

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



2 - Mener des réflexions et études visant à mieux connaître les SPV ainsi que leurs besoins (ID399)

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024



Organiser un RETEX des assises

0%

Responsable : Gilles VIRIGLIO

Date de début : 14 oct. 2024

Date de fin : 31 déc. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024



Questionnaires



Créer une enquête interne relative à la Pérennisation de l'engagement Volontaire

100%

Motifs de départ, intégration des nouveaux entrants SPV, perspectives d'évolution H/F SPV (intégrant une interrogation si discrimination)

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Dernière mise à jour de l'avancement : 19 juil. 2024

Commentaire d'avancement : Fait : Enquête créée/validée par supérieur



Consultation du Comité de Soutien du Volontariat (CSV)

100%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 avr. 2024

Date de fin : 23 juil. 2024

Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024



Renseignement Drag n' Survey

15%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2024

Date de fin : 31 déc. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Commentaire d'avancement : - 2024/08 Renseignement/Transmission de 2 Sondages à l'attention de tous SPV Gers & CDC (dont adjoints) CIS Gers- En préparation des tables rondes des Assises du volontariat 2024.

- à venir 2024 : Transmission en fin d'année Sondage à tous SPV (non actifs départs 2024) Objet : Enquête (anonyme) sur les raisons des départs SPV.



Envoi du questionnaire semestriellement

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024



Production d'un bilan annuel et adaptation du dispositif si nécessaire.

0%

présentation en revue des indicateurs et en CCDSPV

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



2 - Mener des réflexions et études visant à mieux connaître les SPV ainsi que leurs besoins (ID399)

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2025
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mise à jour QCM adressé aux stagiaires nouveaux entrants SPV (anciennement TR en SESSION D ACCUEIL)

Mise à jour du questionnaire à destination des stagiaires nouveaux entrants SPV 100%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 30 juin 2024
Dernière mise à jour de l'avancement : 19 juil. 2024

Consultation du Comité de Soutien du Volontariat (CSV) 100%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 avr. 2024
Date de fin : 23 juil. 2024
Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024

Intégrer ce questionnaire dans le dispositif de recrutement MOON-SP 0%

Responsable : Frédéric FURON
Date de début : 1 déc. 2024
Date de fin : 1 févr. 2025
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

3 - Rechercher et partager les bonnes pratiques et collecter les idées en faveur de la pérennisation des engagements

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID401

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (15%)

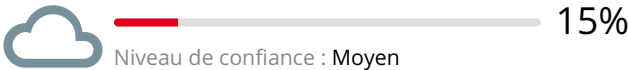
Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Pérenniser + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Si le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires est nécessaire pour faire face aux départs, il est autant important de s'attacher à sa pérennisation.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Communication

 **Communiquer sur la boîte à idée dématérialisée existante sur le site extranet du SDIS32 (réception de l'idée par le service)**  0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 **Migrer vers une boîte à idée dans l'application MOON-SP**  0%

Responsable : Frédéric FURON
Date de début : 1 déc. 2024
Date de fin : 31 déc. 2025
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

☁ Référents

☁ Relancer les Référents volontaires (Formation, RH, Volontariat) pour chaque CIS du département en intégrant un axe d'évolution dans leur engagement 75%

Relancer les Référents volontaires (Formation, RH, Volontariat) pour chaque centre d'incendie et de secours du département en intégrant un axe d'évolution dans leur engagement : les reconnaître sur l'organigramme du SDIS, créer un rôle de soutien au manager (au Cdc), etc.

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 janv. 2025

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

☁ Maintien, reprise d'activité et retraite

☁ Proposer aux parlementaires les évolutions réglementaires visant à rendre progressive la PFR pour éviter de précipiter certains départs en retraite. 0%

En appui de Gilles CAZEAUX et de Thierry DELHOSTE

1- rencontre Hélène COOMANS après accord DDSIS

2- note au DDSIS

3- si accord DDSIS et PCASDIS : courrier de proposition au député

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2025

Date de fin : 31 juil. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

☁ Revoir les conditions de réintégration après suspension d'engagement 0%

En appui de Gilles CAZEAUX

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juil. 2025

Date de fin : 1 juil. 2026

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

4 - Valoriser le volontariat

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID402

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (6%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Pérenniser + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Si le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires est nécessaire pour faire face aux départs, il est autant important de s'attacher à sa pérennisation.

Description de l'initiative

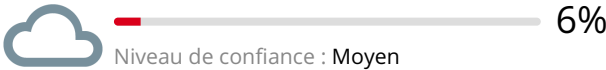
Mener des actions afin de développer l'attractivité de l'engagement volontaire

Résultats attendus

Mise en œuvre d'avantages pour les SPV et de dispositifs de reconnaissance

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Mettre en valeur les personnels dont l'engagement est exemplaire

 **Mener des réflexions sur les différentes valorisations possibles (Actifs, ASPR, ...)** 0%

Responsable : Patrick CAUMONT
Date de début : 1 sept. 2024
Date de fin : 12 oct. 2024
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

 **Intégrer les orientations issues des assises au PPPV** 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 nov. 2024
Date de fin : 30 nov. 2024
Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Faire du volontariat un atout pour la vie privée et professionnelle du SPV

Etudier la mise en oeuvre de formations permettant l'acquisition de compétences multidirectionnelles utiles à la vie personnelle ou professionnelle du S.P.V. 0%

Mission confiée dans le cadre des assises

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 févr. 2024

Date de fin : 12 oct. 2024

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Mener une réflexion sur la capacité des services du SDIS à promouvoir les compétences des SPV auprès de leurs employeurs 0%

Mission confiée dans le cadre des assises

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 févr. 2024

Date de fin : 12 oct. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Mettre en place un tableau de critères spécifiques aux profils SPV méritants pour le passage du permis poids lourd 0%

Avec l'appui des GT et du service formation

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2024

Date de fin : 1 sept. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Intégrer les orientations issues des assises au PPPV 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 nov. 2024

Date de fin : 30 nov. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mener des réflexions (sondage (groupé avec SSIAP) budget interne, sondage utilité SPV) sur la mise en place d'une aide aux formations VAE BAC PRO 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2025

Date de fin : 31 déc. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mener des réflexions (sondage budget interne, sondage utilité SPV) sur la mise en place d'une aide aux formations SSIAP 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 sept. 2025
Date de fin : 31 déc. 2025
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mener une réflexion pour faciliter l'accès aux crèches pour les SPV parentes de jeunes enfants 0%

Avec l'appui de Philippe LALANNE
1- recensement des crèches
2- mise en oeuvre d'une convention pour une crèche pilote
3- démarchage des autres crèches
Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2026
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mise en œuvre accompagnement SSIAP (si sondage favorable) 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2026
Date de fin : 31 mai 2026
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mise en œuvre accompagnement BAC PRO (si sondage favorable) 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 sept. 2026
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Cosntruire et rendre effective la convention cadre relative à l'accès aux logements sociaux situés à proximité des CIS pour les SPV

Création d'une convention cadre 70%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 30 sept. 2024
Niveau de confiance : Moyen
Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024

Rencontrer les bailleurs sociaux 20%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 juil. 2024
Date de fin : 30 sept. 2024
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Présentation, convention et validation de la convention au CASDIS

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 12 août 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Organiser la signature officielle de la convention

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 oct. 2024

Date de fin : 31 déc. 2024

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Rechercher de nouveaux partenariats

Grandes surfaces (avantages tarifaires)

0%

Avec l'appui de Frédéric FURON

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Installations sportives (Piscines du département, salles de sport,...)

10%

Avec l'appui de Frédéric FURON

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 1 déc. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Commentaire d'avancement : Premier contact avec la piscine d'Auch effectuer - à relancer en sept 2024

5 - Mise à jour et adaptation des outils et procédures

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID403

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (48%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Pérenniser + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

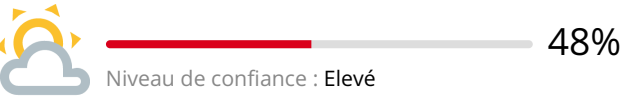
Si le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires est nécessaire pour faire face aux départs, il est autant important de s'attacher à sa pérennisation.

Résultats attendus

Mise à jour des documents

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Documents

 **Mise à jour des dossiers permanents relatifs à la Promotion du Volontariat**  15%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Outils

 **Déployer un outil numérique qui constitue un véritable "guichet unique" (MOON-SP)**  80%

Responsable : Frédéric FURON
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 30 juin 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

6 - Accompagner les S.P.V.

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID404

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (18%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Pérenniser + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Si le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires est nécessaire pour faire face aux départs, il est autant important de s'attacher à sa pérennisation.

Description de l'initiative

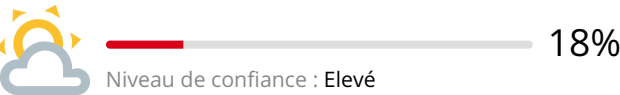
Accueil des nouveaux SPV et accompagnement des chefs de centre

Résultats attendus

Améliorer les conditions d'exercice au sein du SDIS 32

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Accueil des nouveaux entrants

 **Création d'un Livret d'accueil des nouveaux entrant S.P.V.** 0%
Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 juil. 2024
Date de fin : 31 déc. 2024
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 **Créer une procédure d'accueil en collaboration avec les chefs de centre** 0%
Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 juil. 2024
Date de fin : 31 déc. 2024
Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Mettre en œuvre des accompagnements personnalisés

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 31 déc. 2024

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Accompagnement managérial des chefs de centre

Développer l'accompagnement managérial des chefs de centre

50%

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Commentaire d'avancement : Formation initiale en cours de mise en œuvre

Formation continue ou ateliers de co-développement à réaliser

Ouvrir plus de possibilité d'évolution de carrière pour les chefs de centres après leur temps de commandement

40%

Responsable : Jean-Louis FERRES

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 25 juil. 2024

Commentaire d'avancement : Déploiement en cours et intégré aux évolutions de carrières SPV en particulier

Poursuivre les formations à destination des chefs de centre

16%

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 24 juil. 2024

7 - Lutter contre la démotivation

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID405

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (0%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE
Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique
Typologies : Pérenniser + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat
Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

Si le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires est nécessaire pour faire face aux départs, il est autant important de s'attacher à sa pérennisation.

Description de l'initiative

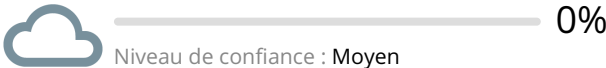
Connaitre les sources de démotivation des SPV

Résultats attendus

Définir les actions à conduire pour éviter les départ prématurés de SPV.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Plan d'action

Etudes

 **Etudier les différents dispositifs à mettre en œuvre pour contrer les sources de démotivation (TSU/ carences ambulancières, ...)**  0%

En référence à l'enquête relative aux départs des SPV (cf initiative n°2)

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2024

Date de fin : 30 sept. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

1 - Faire adhérer les employeurs

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID411

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (49%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE

Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique

Typologies : Améliorer la disponibilité + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat

Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires tant pour l'opérationnel que pour la formation est un enjeu majeur pour un département rural comme le nôtre.

La problématique est la disponibilité diurne.

Description de l'initiative

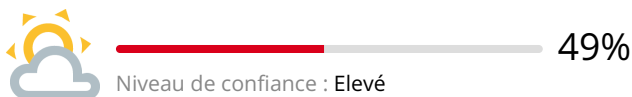
Développement et mise en œuvre d'avantages pour les employeurs

Résultats attendus

Amélioration de la disponibilité en œuvre ouvrable octroyée par les employeurs.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Avantages employeurs

 **Mettre à jour le Catalogue Avantages Club Employeur permettant de délivrer gratuitement des services et des formations aux employeurs partenaires**  80%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Commentaire d'avancement : 2024/09 En pourparlers pour passage en INSTANCES

 **Poursuivre l'abattement de contribution des communes ou EPCI libérant les SPV conventionnés**  16%

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



1 - Faire adhérer les employeurs (ID411)

Responsable : Frédéric BASTIEN
Date de début : 1 janv. 2024
Date de fin : 31 déc. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Exemplarité

 **Faire du SDIS un employeur exemplaire par la mise en oeuvre d'une convention cadre relative aux SPV PATS**  100%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 juin 2023
Date de fin : 1 févr. 2024
Dernière mise à jour de l'avancement : 5 août 2024

 **Encourager la disponibilité des SPP en SHR**  0%

Responsable : Frédéric FURON
Date de début : 1 juil. 2024
Date de fin : 31 déc. 2024
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

2 - Développer et communiquer auprès des S.P.V.

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID412

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (0%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE

Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique

Typologies : Améliorer la disponibilité + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat

Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires tant pour l'opérationnel que pour la formation est un enjeu majeur pour un département rural comme le nôtre.

La problématique est la disponibilité diurne et l'attractivité de l'engagement volontaire.

Description de l'initiative

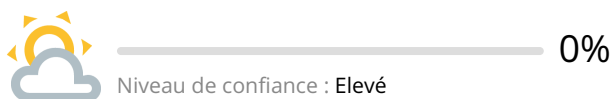
Accroître la communication relative aux dispositifs existants mis en place par le service Promotion du Volontariat tels que : le Service de remplacement, les conventions périscolaires, les conventions avec les partenariats extérieurs (impliquant avantages pour les SPV), les conventions de disponibilité employeurs. Communication à destination des SPV du Gers.

Résultats attendus

Améliorer la communication relative à la Promotion du Volontariat.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Communication

 **Communication bimestrielle sur le service de remplacement de la chambre de l'agriculture (via newsletter/Moon SP)** 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024



Communication bimestrielle sur les avantages des conventions disponibilité employeur (via newsletter/Moon SP)

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024



Communication bimestrielle sur les conventions de partenariats (via newsletter/Moon SP)

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024



Communication bimestrielle sur les Conventions Périscolaires (via newsletter/Moon SP)

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 sept. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Rechercher de nouveaux partenariats



Grandes surfaces (avantage tarifaire pour SPV, SPP et PATS)

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024



Installations sportives (piscines du département : avantage tarifaire, entrée SPV, SPP et PATS)

0%

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2025

Niveau de confiance : Moyen

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Améliorer l'existant



Etudier un dispositif de participation au service de remplacement visant à permettre l'adhésion d'un plus grand nombre de S.P.V.

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juil. 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Niveau de confiance : Moyen

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



2 - Développer et communiquer auprès des S.P.V. (ID412)

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Communication bimestrielle du service promotion du volontariat

Flash info septembre 24

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 août 2024

Date de fin : 30 sept. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Flash info novembre 24

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 oct. 2024

Date de fin : 30 nov. 2024

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Flash info janvier 25

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 janv. 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Flash info mars 25

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 févr. 2025

Date de fin : 31 mars 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Flash info mai 25

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 avr. 2025

Date de fin : 31 mai 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Flash info juillet 25

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 juin 2025

Date de fin : 31 juil. 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Flash info septembre 25

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



2 - Développer et communiquer auprès des S.P.V. (ID412)

Date de début : 1 août 2025
Date de fin : 30 sept. 2025
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 Flash info novembre25 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 oct. 2025
Date de fin : 30 nov. 2025
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 Flash info janvier 26 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 déc. 2025
Date de fin : 31 janv. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 Flash info mars 26 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 févr. 2026
Date de fin : 31 mars 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 Flash info mai 26 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 avr. 2026
Date de fin : 31 mai 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 Flash info juillet 26 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 juin 2026
Date de fin : 31 juil. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

 Flash info septembre 26 0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 août 2026
Date de fin : 30 sept. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

PLAN PLURIANNUEL de PROMOTION du VOLONTARIAT (PPPv)



2 - Développer et communiquer auprès des S.P.V. (ID412)

Flash info novembre 26

0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE
Date de début : 1 oct. 2026
Date de fin : 30 nov. 2026
Niveau de confiance : Elevé
Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

3 - Analyser les problématiques relatives à la disponibilité des S.P.V.

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID413

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (8%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE

Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique

Typologies : Améliorer la disponibilité + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat

Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires tant pour l'opérationnel que pour la formation est un enjeu majeur pour un département rural comme le nôtre.

La problématique est la disponibilité diurne.

Description de l'initiative

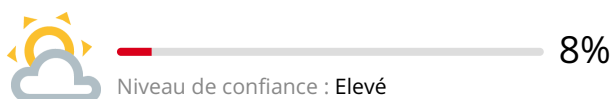
Conduire une analyse sur les difficultés de disponibilité

Résultats attendus

Amélioration de la disponibilité

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Plan d'action

Analyse

 **Maintenir, développer et exploiter les indicateurs de disponibilité (disponibilité générale, disponibilité employeur, stats de soutien réel, ...)**  0%

Avec l'appui des GT.

Maintenir, développer et exploiter les indicateurs de disponibilité (disponibilité générale, disponibilité employeur, stats de soutien réel, profils/catégorie des personnels dont l'engagement est le plus court)

Responsable : Anne LARCHER

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 9 août 2024

Accompagnement

Pérenniser les visites de centres du service Promotion du Volontariat (mise à jour des conventions et des données employeurs et SPV, ...) 15%

Pérenniser les visites de centres du service Promotion du Volontariat (mise à jour des conventions et des données employeurs et SPV, recensement des demandes de campagnes de recrutement, recensement des employeurs méritants au label et à l'organisme partenaire du SDIS, etc.)

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 janv. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Commentaire d'avancement : Au 08/08/2024 En cours de finalisation des VS CIS 2024

4 - Rapprocher les SPV de leur CIS

Anne LARCHER, Clara FRANQUEVILLE | 18 juil. 2024 | ID414

 Approuvée par Frédéric FURON – En cours de mise en œuvre par Clara FRANQUEVILLE (56%)

Chargé de mise en œuvre : Clara FRANQUEVILLE

Service concerné par l'initiative : Groupement du Pilotage Stratégique

Typologies : Améliorer la disponibilité + Plan Pluriannuel de Promotion du Volontariat

Évènement générateur : Projet d'établissement

Contexte, constat, problème, environnement

La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires tant pour l'opérationnel que pour la formation est un enjeu majeur pour un département rural comme le nôtre.

La problématique est la disponibilité diurne.

Description de l'initiative

Rapprocher les SPV en réalisant un travail de fond axé sur l'amélioration de l'organisation de la disponibilité , sur l'utilisation des ressources existantes internes du SDIS et mener des réflexions sur l'amélioration des structures des CIS.

Résultats attendus

Rapprocher les SPV de leur CIS.

Informations sur la mise en œuvre

Avancement



Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

Plan d'action

Structures

 **Mener des réflexions (sondage auprès des SPV) sur les espaces de télétravail/ coworking au sein des CIS**  0%

Responsable : Clara FRANQUEVILLE

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2025

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 8 août 2024

■ Organisation

■ Prévoir la mise en œuvre de relèves par SPP pour les interventions comprenant celles de longue durée 0%

A confirmer éventuellement dans le cadre des travaux du GDDTO

Responsable : Benjamin GADAL

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

☁ Ressources

☁ Utiliser au maximum les ressources en personnels permanents (Navette, ...) et ASPR pour alléger les contraintes des SPV 80%

Afin de libérer les personnels du CIS des contraintes technico-administratives qui pourraient faire baisser leur disponibilité.

Responsable : Eric GOURIER

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Elevé

Dernière mise à jour de l'avancement : 25 juil. 2024

✅ Utiliser au maximum les ressources en personnels permanents (Navette, ...) et ASPR pour alléger les contraintes des SPV. 100%

Afin de libérer les personnels du CIS des contraintes technico-administratives qui pourraient faire baisser leur disponibilité.

Responsable : Périg BERNIER

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Dernière mise à jour de l'avancement : 2 août 2024

☁ Utiliser et développer les ressources internes existantes (réduire les déplacements de la Navette afin de libérer ces agents pour leur engagement SPV, ...) 99%

Utiliser et développer les ressources internes existantes (réduire les déplacements de la Navette afin de libérer ces agents pour leur engagement SPV)

Responsable : Frédéric FURON

Date de début : 1 déc. 2024

Date de fin : 31 déc. 2026

Niveau de confiance : Très bas

Dernière mise à jour de l'avancement : 19 juil. 2024

Commentaire d'avancement : Yannick et Christine non concernés.

Du coup inversion de la tâche.



**SDIS
32**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

7 octobre 2024

COMMUNICATION N° 2

ASSISES DU VOLONTARIAT

**PRÉPARONS L'AVENIR DES SECOURS GERSOIS :
COMMENT INVENTER LE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE DEMAIN ?**

Notre modèle de sécurité civile est un modèle original qui a fait la preuve indiscutable de son efficacité. Face aux différentes crises qui se multiplient, il est encore solide mais en tension.

Vingt ans après la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le « Beauvau de la sécurité civile » lancé le 23 avril dernier, est l'occasion de travailler sur les évolutions rendues nécessaires par les défis auxquels la sécurité civile, et notamment nos services, sont quotidiennement confrontés. Il s'agit pour l'État, à la faveur des travaux qui seront conduits, de construire une nouvelle stratégie de sécurité civile pour la France.

C'est au travers de cette dynamique que le service départemental d'incendie et de secours du Gers organise les Assises du volontariat le samedi 12 octobre 2024, veille de la Journée Nationale de la Résilience. L'objectif de cet événement est d'inventer le sapeur-pompier volontaire de demain et d'imaginer la réponse de sécurité civile gersoise du futur.

Aussi, au-delà des solutions des plans existants, au travers d'idées innovantes, le SDIS 32 souhaite créer un moment privilégié durant lequel une diversité de personnes pourront se confronter sur des formats différents. Afin de produire des échanges pertinents et de mettre en lumière les solutions ambitieuses de demain, le SDIS 32 compte sur le soutien des représentants de l'État, des élus, des experts, des professionnels, des sapeurs-pompiers et des citoyens gersois.

Vous trouverez ci-joint le programme de cet événement, lequel se déroulera au Conseil départemental du Gers, ainsi que les neuf thématiques qui seront abordées au travers de tables rondes principalement.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de cette communication et son annexe.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE



ASSISES DU VOLONTARIAT



PRÉPARONS L'AVENIR DES SECOURS GERSOIS :
COMMENT INVENTER LE SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE DE DEMAIN ?



Nous sommes heureux de vous convier
au conseil départemental du Gers pour les

ASSISES DU VOLONTARIAT

12 OCTOBRE 2024

Accueil
Café

8H

Tables
rondes

8H30

Restitution
des travaux

11H30

Apéritif
déjeunatoire

13 H

PRÉPARONS L'AVENIR DES SECOURS GERSOIS :
COMMENT INVENTER LE SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE DE DEMAIN ?



ASSISES DU VOLONTARIAT 12 OCTOBRE 2024

9 THÉMATIQUES POUR INVENTER LE SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE DE DEMAIN

LA GESTION
PRÉVISIONNELLE
DES EFFECTIFS,
ACTIVITÉS ET
COMPÉTENCES

LE CHEF DE
CENTRE DE 2030

LES
EMPLOYEURS

LES JEUNES
SAPEURS-
POMPIERS

LES ÉLUS

LA DISPONIBILITÉ
DES SAPEURS-
POMPIERS
VOLONTAIRES

LA VALORISATION

LA VIE EN CENTRE
D'INCENDIE ET DE
SECOURS

LA FAMILLE